



— L'ALOUETTE —



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

DECEMBRE 1999

N° 22

Une salle pour les jeunes ?

Vous avez entre 12 et 20 ans, vous avez envie de vous retrouver entre jeunes, mais où ?

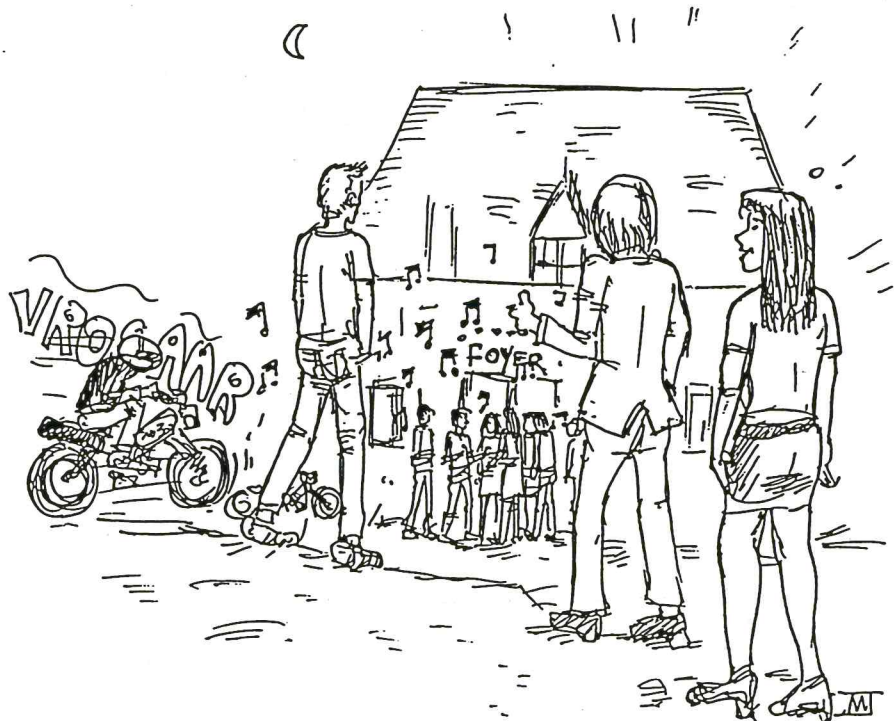
Dans le projet de restructuration de la salle des fêtes, le C.C.A.S. mène une réflexion sur l'utilisation de l'étage de l'ancienne mairie.

Prochainement, vous recevrez personnellement une enquête nous permettant de connaître vos besoins en matière de loisirs et de lieux de rencontre.

Vos réponses nous permettront de concrétiser l'usage de ce lieu.

A vos crayons !!!

Les membres du C.C.A.S.



Le mot du Maire

En cette fin d'année 1999, c'est avec un grand plaisir que je vous offre mes vœux de bonne et heureuse Année 2000.

Ces vœux ont sans doute un caractère exceptionnel puisqu'un siècle se termine et commence un nouveau millénaire, cela donne l'impression de tourner une page.

A l'aube de ce nouveau millénaire, quels faits historiques restent les plus gravés dans votre mémoire au cours de ce dernier siècle ? Certains diront : les guerres, la faim dans le monde, la maîtrise de certaines maladies, la bombe atomique, le nucléaire, la découverte sur la lune... D'autres diront : l'électricité, la voiture, la distribution de l'eau, le téléphone, l'avion, l'ordinateur et peut-être aujourd'hui le plus surprenant la distance et la rapidité de communication par internet !

A quelle adaptation permanente a-t-on dû faire face !... avec pessimisme ? avec scepticisme ? pour certains ; enthousiasme et optimisme pour d'autres...

Le monde bouge...

Certes, le troisième millénaire continuera avec ses nouvelles découvertes et sa modernisation permanente mais mon vœu le plus cher est qu'il nous apporte paix, compréhension et respect de l'être humain en mettant en avant L'HOMME, LA VIE.

Quant à notre commune, elle verra en l'an 2000 la réhabilitation de la salle polyvalente puisque les travaux vont commencer vers le 17 janvier pour terminer fin juillet. Je compte sur votre compréhension et j'espère que votre satisfaction saura faire oublier le handicap que vont créer ces travaux.

Après deux offres infructueuses, les marchés ont été signés après négociation à la mi-octobre. Le coût des travaux s'élève comme prévu à deux millions de francs. Le montage financier vient d'être bouclé puisqu'après un refus de subvention des fonds européens (plus d'argent dans les caisses) la communauté de communes du canton de Pipriac nous a alloués une subvention de 5 %, ce qui permettra d'obtenir une subvention globale d'environ 55 %.

Je souhaite que cette réhabilitation donnera encore plus d'envie à nos associations de créer des animations, source de vie de notre commune. Je les remercie d'avance et compte toujours sur elles.

J'en profite également pour faire appel aux idées de nos jeunes afin qu'ils puissent s'exprimer sur leurs souhaits d'utiliser les petites salles à l'étage.

Nous aurons donc en l'an 2000 une salle superbe et pourquoi pas fêter le premier anniversaire du 3ème millénaire ??? Appel est lancé aux associations.

Je voudrais également remercier toutes les associations et personnes qui d'une manière ou d'une autre ont répondu à la manifestation du Téléthon, une somme de 2 725 F a été récoltée, merci à tous.

Que l'an 2000 vous apporte joie et bonheur.

Bonne année à tous.

Bonne année à notre commune.

Votre maire,
Bernard GEFFLOT

ETAT CIVIL

NAISSANCES

A REDON,

le 23 juin 1999 :
Flourig GUÉMÉNÉ,
domiciliée "Beaucel"

le 14 octobre 1999 :
Laura DENIS,
domiciliée "Beaucel"

DECES

Nous ont quittés :

le 20 septembre 1999 :
Pierre DUCLOYER, 72 ans,
domicilié "Le Mortier"

le 22 octobre 1999 :
Clémence ROGER née PITAUD, 83 ans
domiciliée "Combray"

le 4 décembre 1999 :
Alphonse FOURAGE, 64 ans,
domicilié "Le Rocher"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

* Mme Marie-Yvonne BUSNEL "La Belle Alouette",

* Mr Xavier COTTAIS et Mlle Magali MONNIER "Beaucel"

SERVICE NATIONAL

Le recensement est obligatoire à 16 ans.

Les jeunes filles et jeunes gens nés à partir du 1er janvier 1983 sont tenus de se faire recenser en Mairie le mois de leur anniversaire.

C'est une démarche qui permet de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense, de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en Mairie le 3^e lundi de chaque mois de 9 h à 11 h.
Pour votre information, Mme Claudine HURTEL a succédé à Mme BURBAN-ALIX.

☞ du Conseiller Général

Monsieur Alain-François LESACHER, Conseiller Général du Canton de Pipriac, assurera une permanence en Mairie le 5 janvier 1999 à 11 heures.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes qui ont eu 18 ans en 1999 et les nouveaux résidents qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent venir en mairie entre le 1er septembre et le 31 décembre 1999 muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDEES

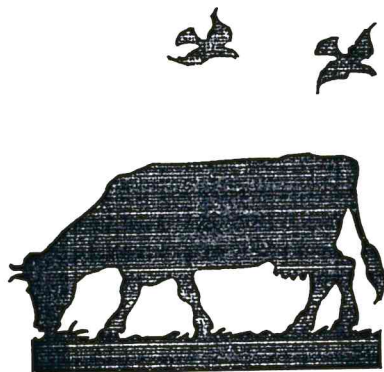
<i>Demandeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
GUERIF Serge	Gominé	Gominé	Changement des porte-fenêtres et volets	15/07/99
GEAY Henri	Gominé	Gominé	Abri de jardin	20/08/99
JAUNEAU Béatrice	La Roche	Les Ecoles	Construction d'un auvent sur garage + placage bois	2/11/99

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
SIMON David	Gominé	Maison habitation	13/03/99
CHARRIER Thierry et MONJAUX Isabelle	La Touraudais	Extension d'un garage	15/07/99
BIGNON Edith	Beaucel	Aménager une habitation	7/08/99
DE OLIVEIRA Elisabeth	Beaucel	Réhabilitation habitation	11/08/99
Commune de St Ganton	La Belle Alouette	Aménagement et extension d'une salle polyvalente	3/09/99
BAUDU Claude	La Roche	Edifier un garage	28/09/99
COTTAIS Christophe	Gominé	Edifier un quai de traite et laiterie	30/09/99



RESULTATS DES ELECTIONS A LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE



Scrutin du 27 octobre 1999

Nos délégués communaux - 1er collège sont :

René BOUREL, Marie-Jeanne MAILLET, Vincent TEMPLE et Gérard VALENTIN

Scrutin du 23 novembre 1999

L'ensemble des délégués communaux du canton ont procédé le 23 novembre dernier à l'élection des délégués cantonaux. Sont issus du scrutin :

<i>Délégués cantonaux du 1er collège</i>		<i>Délégués cantonaux du 3ème collège</i>	
Titulaires :	Suppléants	Titulaires	Suppléants
DANET Marie-Reine	SIMON Marie-Angèle	CHEVAL Michel	NEANT
BOUREL René	PERRIN Michel		
CHEVAL Alain	POULY Pascal		
ESNAUD Josette	TESSIER Joëlle		

Scrutin du 23 décembre 1999

Les délégués cantonaux élus le 23 novembre doivent procéder à l'élection du Conseil d'Administration le 23 décembre 1999.

Page suivante, vous trouverez le taux de participation à l'élection MSA du 27 octobre 1999.

**Election des Délégués M.S.A.
Participation au scrutin du 27 octobre 1999**

Canton : 25 - PIPRIAC

		1er collège				2ème collège			3ème collège			Ensemble des 3 collèges			
Commune	Inscrits	Electeurs	Votants	Particip.	Inscrits	Votants	Particip.	Inscrits	Electeurs	Votants	Particip.	Inscrits	Electeurs	Votants	Particip.
45 BRUC SUR AFF	171	171	80	0,4678	30	11	36,67%	Regroup.				201	201	91	45,27%
129 GUIPRY	312	312	95	0,3045	81	19	23,46%	14	14	6	42,86%	407	407	120	29,48%
151 LIEURON	155	155	42	0,271	18	2	11,11%	Regroup.				173	173	44	25,43%
155 LOHEAC	Regroup.				18	4	22,22%	Regroup.				18	18	4	22,22%
219 PIPRIAC	415	415	97	0,2337	92	21	22,83%	19	Pas de candidat			526	507	118	23,27%
268 ST GANTON	92	92	34	0,3696	10	1	10,00%	Regroup.				102	102	35	34,31%
285 ST JUST	181	181	71	0,3923	19	4	21,05%	Regroup.				200	200	75	37,50%
289 ST MALO DE PHILLY	91		Pas de candidat		27	2	7,41%	Regroup.				118	27	2	7,41%
328 SIXT SUR AFF	283	283	84	0,2968	49	8	16,33%	Regroup.				332	332	92	27,71%
ENSEMBLE DU CANTON	1700	1609	503	31,26%	344	72	20,93%	33	14	6	42,86%	2077	1967	581	29,54%

Infos diverses

Rappel : Fermeture de la décharge de "La Vionnais"

Le 24 septembre dernier, l'ensemble du conseil municipal a décidé de fermer la décharge de "La Vionnais" à compter du 30 octobre 1999 pour tous les déchets à l'exception des matières inertes (matériaux de démolition, gravats, ardoises...) provenant de la commune. Les usagers doivent désormais utiliser les déchetteries de la communauté de communes du canton de Pipriac à savoir : Pipriac, Guipry et Sixt/Aff.



Permanences du Service Relais

PERMANENCES	
Guichen Mairie ☎ 02.99.05.75.75	le Lundi de 14 h 00 à 17 h 00
Bain de Bretagne CDAS, av. Guillotin de Corson ☎ 02.99.43.71.86	1 ^{er} et 3 ^{ème} Jeudi de 14 h 00 à 17 h 00 <u>sur RDV</u>
Redon Centre Social rue Guy Pabois ☎ 02.99.71.44.57	le Mardi de 13 h 30 à 17 h 00 <u>sur RDV</u>
Maure de Bretagne Local « Trottinette » ☎ 02.99.34.88.01 sauf pendant les vacances scolaires	le 2 ^{ème} Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

L'animatrice n'assurera pas de permanence :

le lundi 20 décembre 1999

le mardi 21 décembre 1999

le lundi 3 janvier 2000.

La PREFECTURE d'Ille-et-Vilaine COMMUNIQUE

CREATION D'UN FORAGE

Une déclaration préalable est obligatoire

M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine vient de préciser, par arrêté en date du 24 août 1999, les dispositions applicables en Ille-et-Vilaine pour toute opération de forage.

Toute personne souhaitant réaliser un forage doit obligatoirement faire une déclaration préalable. Elle concerne à la fois les réglementations relatives au code minier, à la loi sur l'eau, au code de la santé publique.

La déclaration est à faire, avant le début des travaux, auprès de la
D.R.I.R.E. [9 rue du Clos Courtel 35043 RENNES CEDEX - ☎ 02.99.27.66.66],
à l'aide d'un imprimé spécifique disponible à la **D.R.I.R.E** ou à la **Mairie**

Les prescriptions spécifiques de réalisation applicables à tous les forages, quel que soit l'usage prévu de l'eau ou la quantité prélevée même inférieure à 40 m³ par jour seront notifiées au pétitionnaire par l'administration après réception de la déclaration préalable.

L'objectif de ces prescriptions identiques à tous les forages est de protéger les eaux souterraines des risques de pollution.

Lorsque le forage concernera soit la réglementation relative à la loi sur l'eau, soit celle qui se rapporte à la consommation humaine, les services de la **D.R.I.R.E.** en aviseront les autres administrations concernées, à savoir la **D.D.A.F.**, la **D.D.E.** et la **D.D.A.S.S.** Ces services se rapprocheront alors du demandeur pour compléments de pièces spécifiques à ces deux réglementations (loi sur l'eau, usage alimentaire de l'eau).

Signé : Yves MANSILLON

AMELIORATION DE L'HABITAT

Nombreux sont les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration des logements qu'ils occupent, ou d'un logement loué ou destiné à être loué. Ces propriétaires connaissent-ils le PACT-ARIM ?

Le PACT-ARIM d'Ille-et-Vilaine est une association loi 1901 au service de la personne et de la qualité de l'habitat. Ses techniciens peuvent apporter à tous (propriétaires et locataires) conseils et informations d'ordre technique ou financier. Bien s'informer dès l'élaboration du projet, et **dans tous les cas avant d'avoir commencé les travaux**, est un gage de meilleure réussite. Il existe notamment diverses aides financières dont vous pourriez éventuellement bénéficier. L'association propose également une assistance administrative pour la constitution des dossiers de financement.

Dans le domaine social, les personnes âgées, les personnes handicapées ou disposant de ressources modestes, peuvent accéder aux aides nécessaires à la réalisation de travaux de rénovation, d'équipement ou d'adaptation au handicap de leur logement. De même les propriétaires qui souhaiteraient louer à des fins sociales peuvent recevoir du PACT-ARIM toute l'information sur les aides et garanties existantes.

L'association n'est pas subventionnée et si certaines prestations sont gratuites, d'autres peuvent faire l'objet d'honoraires calculés au plus juste en fonction du service demandé.

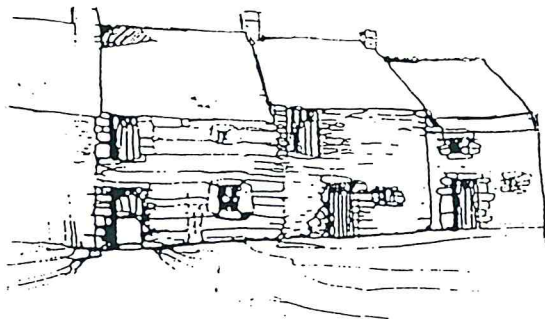
N'hésitez pas à vous informer, cela ne vous engage pas ; vous restez entièrement maître de votre projet et libre du choix de l'architecte et des entreprises.

PACT-ARIM d'Ille-et-Vilaine

**22, rue Poullain Duparc
35000 RENNES**

Tél. 02.99.79.51.32

Fax 02.99.78.28.56



N'oubliez pas !!! LES AIDES FINANCIERES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT... PROFITEZ-EN TOUJOURS

Quels sont les travaux subventionnables ?

- Les travaux d'amélioration, de transformation intérieure et de remise en état (toiture, réfection des menuiseries et des sols, amélioration de l'installation électrique, remplacement d'une chaudière, raccordements des réseaux...).
- Les travaux de création du confort (W.C., salle d'eau, chauffage central, équipement spécifique pour handicapés...).
- Les travaux d'économie d'énergie (isolation, survitrage, création de ventilation...).

Quelles sont les aides possibles ?

- La **prime à l'Amélioration de l'Habitat (P.A.H)** pour les propriétaires occupants actifs ou retraités de 20% à 35% du montant des travaux dans la limite de 85 000 F de travaux (logement de plus de 20 ans).
- La **subvention de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H)**, 25% du montant des travaux subventionnables, pour les propriétaires bailleurs (logement de plus de 15 ans).
- **Subvention ou Prime du Conseil Général, des caisses de retraite.** Ces aides sont accordées sous conditions.

De plus, le PACT-ARIM vous guidera dans votre démarche et vous indiquera quels sont les prêts avantageux, les aides à la personne et les avantages fiscaux dont vous pourrez bénéficier.

Nous contacter au :

7, rue de la Gare
35 600 REDON
Tel : 02-99-72-55-88

22, rue Poullain Duparc
35 200 RENNES
Tel : 02-99-79-51-32

PERMANENCE ASSUREE :

à **PIPRIAC**

3^e mardi du mois

de 10h à 12h à la Mairie

à **REDON**

toute la journée du lundi

à **GUIPRY**

1^{er} jeudi du mois

(coupon réponse à retourner à PACT-ARIM, 7 rue de la Gare 35 600 REDON)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

Travaux à réaliser dans : (cocher la case)

☐ Le logement que vous occupez

☐ Un logement que vous louez ou souhaitez louer

Nature des travaux :

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 septembre 1999 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le vingt quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 17 septembre 1999

Présents : Mr B. GEFFLOT, Mmes T. TIGER, Mrs F. THIBAUT, E. LE BARH, P. RICHARD, G. VALENTIN, J-C. PITAUT, R. BOUREL, Mme P. LAURENT

Excusés : Mmes M-T. DANIEL, M-J. TEMPLE.

Secrétaire : Mr J-C. PITAUT

Ordre du jour :

- * *Fermeture de la décharge de la vionnais,*
- * *Subvention des sentiers de l'Aff,*
- * *Virement de crédit du compte 6238 au compte 6714 (dépassement de crédit),*
- * *Plans d'occupation des sols PIPRIAC,*
- * *Information carte communale,*
- * *Modification de BP 99, délibération et affectation de résultat,*
- * *Renouvellement ouverture de crédit au Crédit Agricole,*
- * *Questions diverses.*

1- Fermeture de la décharge de la vionnais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 4 juillet 1997 par laquelle la commune s'engageait à fermer la décharge de la Vionnais sous un délai d'un an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fermer la décharge de la Vionnais à compter du 30 octobre 1999 pour tous les déchets à l'exception des matières inertes (matériaux de démolition, gravats, ardoises...) provenant de la commune. Les usagers utiliseront désormais la déchetterie de la communauté de communes du canton de Pipriac.

2 - Subvention des sentiers de l'Aff

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association intercommunale des sentiers de l'Aff à la Vilaine relatif à l'édition d'une carte pour promouvoir les itinéraires existants sur les communes de BRUC SUR AFF, GUIPRY, LANGON, PIPRIAC, QUELNEUC, SAINT GANTON, SAINT JUST et SIXT SUR AFF.

Pour réaliser le financement de cette carte, l'association propose aux communes concernées par les sentiers d'acquiescer au prix de 2 F l'unité un nombre de cartes correspondant au nombre de bulletins distribués sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'association intercommunale des sentiers de l'Aff à la Vilaine représentant une dépense de 500 F (250 exemplaires à 2F) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire.

3 - Virement de crédit section fonctionnement du compte 6238 au compte 6714

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 1999 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Du compte 6238 : Divers	- 550 F
Au compte 6714 : Bourse et prix	+ 550 F

Le conseil municipal, après délibération, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

4 - Plans d'occupation des sols PIPRIAC

Monsieur le Maire expose au Conseil le courrier de Monsieur le Maire de Pipriac sollicitant l'avis du conseil.

En effet la commune de Pipriac souhaite réviser son Plan d'Occupation des Sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas se prononcer sur cette révision.

5 - Information carte communale

Monsieur le Maire expose au Conseil les difficultés rencontrées lors de demande de permis de construire et propose au conseil d'élaborer une carte communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de créer une carte communale et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches administratives concernant cette affaire.

6 - Modification de BP 99, délibération et affectation de résultat

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 1998.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 1998 s'élevant à 1 081 765,96 F de la manière suivante :

* 662 269,75 F compte 1068 en financement des charges d'investissement,

* 419 496,21 F compte 110 en financement des charges d'exploitation.

Le report à nouveau au Budget Primitif 1999 s'établit comme suit à la section d'exploitation :

* Excédent reporté compte 002 : 419 432,21 F.

7 - Questions diverses

*** Subvention collège du Querpon de Maure de Bretagne**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention du collège Querpon aux élèves de Saint Ganton au titre des voyages scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 265 F par enfant pour les voyages d'un coût supérieur à 1 000 F soit $265 \times 5 = 1\,325$ Frs et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à ce sujet.

*** Virement de crédit (section investissement) du compte 2315 988 au compte 2315 982**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 1999 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

du compte 2315 988 : Modernisation voirie 1999	- 5 275,97 F
au compte 2315 982 : viabilité terrain la roche	+ 5 275,97 F

Le conseil municipal, après délibération, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

*Renouvellement ouverture de crédit au Crédit Agricole

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie dont la Commune bénéficie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine arrive à son terme le 20 juillet 1999.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que désormais les conventions d'ouverture de crédit sont soumises au droit de timbrage qui s'élève à 76 F et que la Commune devra régler lors du renouvellement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette convention "Ouverture de Crédit de Trésorerie" à Court Terme à hauteur de 800 000 F, pour une nouvelle période d'un an aux mêmes conditions et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

* **Village de la Roche** : Lors d'une vente d'une partie de la propriété MASSIOT à Mr TIGER, il s'est avéré que l'état actuel du chemin communal de la Roche ne correspondait pas au cadastre. Aussi, il convient de négocier avec Mrs MASSIOT et TIGER pour laisser en l'état cette largeur de chemin et de déplacer le bornage. Une discussion s'instaure.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Mr le Maire de :

* négocier avec Mrs MASSIOT et TIGER,

* contacter Mr DAGNAUD, géomètre pour effectuer le travail,

* mener à bien cette affaire aussi bien au niveau administratif que comptable.

* Remdom

Cette question sera revue lors d'une prochaine réunion de conseil municipal en vue de maintenir la réserve incendie ou ce chemin, ou bien de le vendre.

* Modification de la durée hebdomadaire de travail des adjoints administratifs

Mr le Maire fait part de la demande de Mme Emilienne MARCHAND, adjoint administratif de diminuer son temps de travail à savoir passer de 24 h à 12,5 h à compter du 1/12/99. Par conséquent, Mme Sylvie FONTAINE, adjoint administratif effectuera à compter du 1/11/99 une durée hebdomadaire de travail de 19,5 h au lieu de 8 h.

* Permanence des élections de la mutualité agricole du 27 octobre 1999

08 h 00 à 10 h 30 Mr BOUREL R
Mme GEFFLOT J

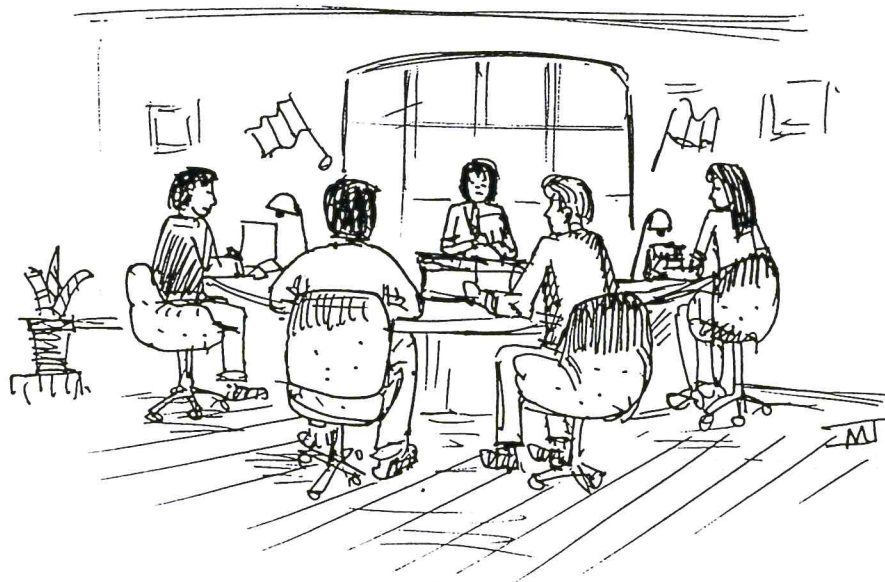
13 h à 15 h 30

Mr TEMPLE V
Mr PITAUT J-C

10 h 30 à 13 h 30 Mr VALENTIN G
Mr RICHARD P

15 h 30 à 18 h 00

Mme MAILLET M-J
Mme TEMPLE M-J



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1er décembre 1999 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 novembre 1999

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mme T. TIGER, Mr E. LE BARH, Mmes M-J. TEMPLE, P. LAURENT, M-T. DANIEL, Mrs F. THIBAUT, J-C. PITAUT, G. VALENTIN, P. RICHARD

Secrétaire : Mr F. THIBAUT

Ordre du jour :

- * *Etude de zonage : Demande de concours auprès de la DDAF pour une mission d'assistance technique,*
- * *Création d'une carte communale,*
- * *Préparation éventuelle du Budget Supplémentaire 1999,*
- * *Information travaux de la salle polyvalente,*
- * *Demande de subvention pour busage (La Belle Alouette),*
- * *Questions diverses.*

1 - Etude de zonage

Mr le Maire rappelle que la commune doit établir après enquête publique un zonage d'assainissement, conformément à l'article 35 de la loi sur l'Eau. Ce zonage doit proposer les secteurs d'assainissement collectif et les secteurs d'assainissement individuel. A l'occasion de cette démarche, Mr le Maire propose de lancer une étude diagnostique assez détaillée des dispositifs d'assainissement existants sur l'ensemble des habitations de la commune. Mr le Maire propose qu'à la suite de cette étude, un programme de réhabilitation des assainissements individuels soit lancé avec l'aide des organismes tels que l'Agence de l'Eau, le Département et la Région. Il présente le cahier des charges de l'étude établi par la D.D.A.F. Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 230 000 F Hors Taxes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une étude de zonage d'assainissement sur la commune, comprenant une étude diagnostique de l'assainissement sur l'ensemble des habitations sur la base du cahier des charges présenté, sollicite la participation financière du CG, du CR et de l'AE pour cette étude, décide de lancer une consultation de bureaux d'études spécialisés pour la réalisation de cette étude, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les pièces à venir.

2 - Création d'une carte communale

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'une carte communale. De plus, il demande que le travail soit confié à la Direction Départementale de l'Equipement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- * de créer une carte communale,
- * de confier le travail à la Direction Départementale de l'Equipement,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de ces décisions.

3 - Préparation éventuelle du Budget Supplémentaire 1999

Mr le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de voter un Budget Supplémentaire pour l'exercice 1999.

4 - Information travaux de la salle polyvalente

Les travaux devraient débuter le 17 janvier 2000 (gros-oeuvre) et se terminer le 17 juillet 2000.

Mr le Maire annonce les entreprises retenues par lot à savoir :

- * Lot n°1 : Gros oeuvre : LAMPRIER du Grand-Fougeray,
- * Lot n° 2 : Charpente : BODIGUEL-GAUVIN de Saint-Ganton,
- * Lot n° 3 : Couverture : CHATEL de La Gacilly,
- * Lot n° 4 : Menuiserie extérieure-intérieure-Fermetures : BODIGUEL-GAUVIN de Saint-Ganton,
- * Lot n° 5 : Cloisons sèches-isolation : BODIGUEL-GAUVIN de Saint-Ganton,
- * Lot n° 6 : Faux-plafonds : A.E.R. de Sixt/Aff,
- * Lot n° 7 : Plomberie : PELERBE de Bain de Bretagne,

- * Lot n° 8 : Carrelage : FRANGEUL de Saint-Just,
- * Lot n° 9 : Peinture : MARGUE de Bourg des Comptes,
- * Lot n° 10 : Electricité-Chauffage-VMC : E.G.R. de Saint-Gilles.

La première réunion de chantier a eu lieu le 30/11/99 pour étudier le planning des travaux. A compter du 17/01/2000, les réunions de chantier sont prévues tous les mercredis à 16 h.

Il est à noter que la salle des fêtes actuelle sera utilisée au maximum jusqu'au 15 mars voire 31 mars prochain. Il conviendra de prévoir avant juillet 2000 l'équipement de la salle et de la scène.

5 - Demande de subvention pour busage (La Belle Alouette)

Des travaux de busage sont envisagés à la belle alouette. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à faire une demande de subvention auprès des services du conseil général dans le cadre des amendes de police.

6 - Questions diverses

*** *Voeux 2000***

La date retenue est le vendredi 7 janvier 2000 à 19 h 30. Y seront conviés les nouveaux habitants.

*** *Médaille de la famille française***

Mr le Maire demande à chaque conseiller municipal de faire connaître en mairie les familles de plus de 5 enfants avant le 31 décembre 1999.

*** *Téléthon du 4 décembre 1999***

Mr le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que la commune de Saint-Ganton a été choisie comme lieu de passage des cyclo-randonneurs participant à la Trans-Ille et Vilaine. L'étape aura lieu à la salle des fêtes de "La Belle Alouette" aux environs de 10 heures. Afin de participer au 13ème Téléthon, Mr le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 400 F.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'A.F.M. Téléthon une subvention égale à 400 F. La dépense sera imputée au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

*** *Arbre de Noël***

L'arbre de Noël habituellement réalisé par le comité des fêtes n'aura pas lieu cette année.

Mr le Maire explique la décision du comité des fêtes. Suite à la réunion du 25/10/99 et après délibération, le comité des fêtes a décidé de suspendre l'arbre de Noël à son grand regret mais a déploré le manque de participation des parents d'enfants, bénéficiant de cet arbre de Noël, aux différentes manifestations organisées dans l'année.

*** *Subvention à l'ACPG-AFN pour remise de médailles***

Mr le Maire rappelle qu'en souvenir de l'Armistice, sept anciens combattants ont été décoré le 7 novembre 1999. Il propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer à l'association A.C.P.G.-A.F.N. de Saint Ganton une participation s'élevant à 50 F par médaille, soit un montant total de 350 F pour l'achat de 7 médailles remises le 7/11/99.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'association A.C.P.G.-A.F.N. la somme de 350 F. La dépense sera imputée au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

*** *Réunion d'information sur le tri des ordures ménagères***

Mr le Maire donne la parole à Mr E. LE BARH. Le SMICTOM met en place dès janvier prochain une collecte sélective. Des points de recyclage seront à la disposition de la population. Y seront déposer dans le premier conteneur : bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques et cartonnettes, le second : journaux, magazines, prospectus, et le troisième : bouteilles, bocaux et pots en verre. Cette solution permettra de préserver l'environnement par l'économie de ressources naturelles, de maîtriser le coût d'élimination de nos déchets et maintenir la redevance, de créer des activités nouvelles, de baisser le taux de TVA à 5,5 %.

La poubelle de chaque habitation continuera d'être collectée.

*** *Carte scolaire de Bain de Bretagne***

Mrs GEFFLOT et LESACHER, Conseiller Général ont rendez-vous avec l'Inspecteur d'Académie le mardi 7 décembre 1999 à 17 heures.

*** *Repas du conseil municipal***

Mr le Maire propose de se retrouver le samedi 15 janvier 2000 pour un repas en commun à "la Crémaillère". Y seront conviés les conseillers et leurs conjoints, le personnel administratif et technique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

SYNTHESE DES PRINCIPALES DECISIONS COMMUNAUTAIRES

PRISES EN 1999

MODIFICATION DES STATUTS – EXTENSION DES COMPETENCES.

Afin de permettre à la Communauté de Communes d'intervenir dans le domaine du tourisme, d'une part, puis de participer au financement d'équipements à vocation intercommunale, d'autre part, le Conseil a décidé d'ajouter les clauses ci-dessous à ses statuts authentifiés le 14 Septembre 1992 :

- Actions touristiques

Les Communes confient à la Communauté le soin de les représenter au sein du Conseil d'Administration du Pays d'Accueil Touristique de Vilaine et de prendre en charge le montant de la contribution annuelle versée à cet organisme.

Les Communes peuvent transférer au profit de la Communauté leur compétence en matière de signalisation touristique.

A la demande d'une Commune adhérente et sous réserve de l'accord du Conseil Communautaire, la Communauté peut assurer la maîtrise d'ouvrage d'une opération à caractère touristique ayant une vocation intercommunale.

- Participation au financement d'équipements à caractère intercommunal

La Communauté de Communes a la possibilité de participer au financement d'équipements à vocation intercommunale et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité territoriale, un établissement public ou une association.

Cette mesure concerne les actions à caractère :

- - social ou culturel
- - économique et touristique, hormis celles déjà transférées à la Communauté de Communes.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1999

Le Budget primitif de l'exercice 1999 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 497 757,86 Francs, soit 5 736 401,35 Francs pour la section de fonctionnement et 3 761 356,51 Francs pour la section d'investissement.

Le produit fiscal s'élevant à la somme de 1 359 594 Francs se décompose ainsi :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX D'IMPOSITION	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	0,993 %	349 834 F
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,28 %	369 920 F
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,89 %	207 921 F
Taxe professionnelle	0,765 %	431 919 F

AMENAGEMENT DE LA R.D. N° 177 RENNES-REDON

A l'initiative de Monsieur LESACHER, Conseiller Général, Monsieur MEHAIGNERIE, Président de l'Assemblée Départementale a reçu le 29 Mars 1999 des Membres du Bureau Communautaire. Au cours de cet entretien, Messieurs MEHAIGNERIE et LESACHER ont confirmé que la mise à deux fois deux voies de l'axe routier Rennes-Redon constitue un objectif majeur pour le Conseil Général. Ils considèrent en effet que la poursuite du programme pluriannuel d'amélioration de cette voie s'avère indispensable pour assurer la sécurité des nombreux usagers qui l'empruntent, d'une part et pour favoriser le développement économique du Canton de Pipriac, d'autre part.

Le tracé du créneau de dépassement envisagé à hauteur du lieu-dit «Le Rocher-Rimbault » situé sur les Communes de GUIPRY et LOHEAC est actuellement à l'étude. Afin de prendre en compte les paramètres suivants : activités professionnelles, habitat et environnement, une concertation sera engagée par le Département avec les élus locaux et les riverains.

Ils ont précisé que des aménagements de carrefours dangereux sont prévus à court terme sur le territoire cantonal.

Nous observons que des travaux importants sont en cours d'exécution au Château-Gaillard à Pipriac.

SIGNALISATION DES SITES TOURISTIQUES

Suite à l'étude réalisée par le Pays d'Accueil de Vilaine en concertation avec la Direction Départementale de l'Équipement, le Conseil Communautaire a adopté le projet de signalétique des sites touristiques ouverts au public sur le Canton de Pipriac.

Chaque Municipalité ayant pu examiner les propositions spécifiques à sa Commune et formuler ses observations, les Services de la D.D.E. disposent désormais de toutes les données. Aussi, la mise en place de cette signalétique doit être effectuée pour le printemps 2000.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ASSOCIATION « PAYS DE VILAINE INITIATIVES » CONDUITE PAR LA DELEGATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REDON.

Les objectifs de cette Association chargée de la mise en œuvre d'une plate-forme d'initiatives locales au service des créateurs d'entreprises sont les suivants :

- . mobiliser des fonds pour financer, sous forme de prêt d'honneur, la création d'entreprise.

- . faire parrainer les créateurs par des chefs d'entreprises.

- . assurer un accompagnement étroit de l'entreprise en création.

Son Conseil d'Administration est composé de 5 collèges :

- . Dirigeants et Cadres d'entreprises (Collège n° 1)
- . Organismes financiers privés et publics (Collège n° 2)
- . Elus des collectivités locales (Collège n° 3)
- . Organisations professionnelles et consulaires (Collège n° 4)
- . Associations, bienfaiteurs... (Collège n° 5)

La participation financière de la Communauté s'élève à 2,50 francs par habitant pour une période de trois années.

INTERVENTION D'UN ARCHITECTE-CONSEILLER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.

L'Assemblée communautaire a accepté la proposition de Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine visant à établir un partenariat entre le Département et la Communauté de Communes afin de faire bénéficier les élus et les particuliers du Canton de Pipriac du concours d'un architecte-conseiller.

Ses missions sont les suivantes :

- apporter aux Elus locaux les conseils souhaités pour l'instruction des permis de construire, l'urbanisme, les bâtiments publics.

- conseiller les particuliers qui envisagent la construction d'une maison d'habitation ou autre local.

– faciliter, par une action de conseil très en amont, le bon traitement architectural des projets publics ou privés, soumis à l’avis du Service Départemental de l’Architecture, dans les sites ou secteurs protégés.

Il se tient à la disposition des usagers lors de sa permanence mensuelle assurée en Mairie de Pipriac.

Les frais de vacation sont supportés à hauteur de 75 % par le Département et de 25 % par la Communauté.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA MISE EN PLACE DES EQUIPEMENTS PREVUS PAR L'ASSOCIATION « POINT ACCUEIL EMPLOI DU CANTON DE PIPRIAC ».

Afin de permettre à l’Association « Point Accueil Emploi du Canton de Pipriac » de se doter des équipements indispensables pour remplir ses missions au service des demandeurs d’emploi, le Conseil Communautaire a décidé de lui accorder une participation financière d’un montant de 100 000 francs.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MODERNISATION DU CAMPING DE SAINT JUST.

Considérant que cet équipement situé à proximité du site mégalithique de Saint Just s’avère nécessaire pour permettre l’accueil des personnes qui souhaitent séjourner sur le Canton de Pipriac, le Conseil Communautaire a décidé d’allouer une subvention de 95 000 Francs au profit de la Commune de St Just.

AIDE FINANCIERE ATTRIBUEE A LA COMMUNE DE SAINT GANTON POUR LA SALLE POLYVALENTE

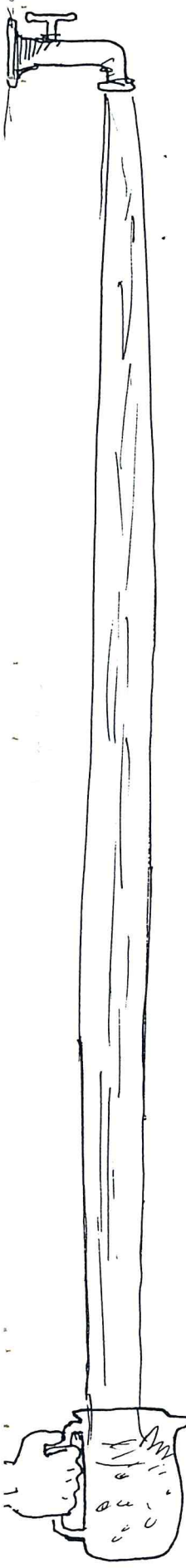
Afin de soutenir la Commune de SAINT GANTON dans le cadre de son programme de réhabilitation et d’extension de sa salle polyvalente qui recevra entre autres des activités culturelles dont les représentations théâtrales, le Conseil Communautaire s’est prononcé favorablement pour l’octroi d’une participation financière de 115 804 Francs.

Pour votre information, nous vous rappelons ci-après les horaires d’ouverture des déchetteries :

PIPRIAC	Lundi et mardi Mercredi Samedi	De 9 H à 12 H De 14 H à 18 H De 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
GUIPRY	Vendredi et samedi	De 14 H à 18 H
SIXT SUR AFF	Lundi Samedi	De 14 H à 18 H De 9 H à 12 H



La qualité de l'eau



Disposer d'eau potable, 24 heures sur 24, à domicile, c'est un confort auquel les Français et les Européens se sont si bien habitués qu'ils n'ont pas toujours conscience d'habiter une région privilégiée de la planète. Chaque année, dans le tiers monde, des millions d'hommes sont privés de l'eau nécessaire et meurent encore pour avoir bu de l'eau non potable.

Les principales interrogations, les principales attentes des consommateurs de notre pays portent sur la qualité de l'eau qui leur est fournie. Celle-ci fait l'objet en France d'une surveillance rigoureuse constante et de contrôles très stricts.

Il apparaît également que les Français sont de plus en plus sensibles à la qualité de l'eau, de plus en plus désireux d'être informés sur les contrôles de qualité dont leur eau fait l'objet, sur sa provenance et sur sa composition.

La qualité est la préoccupation première et constante des professionnels de l'eau.

La recherche de la qualité préside à l'ensemble du processus de production et de distribution.

Elle s'exprime au fil de l'eau, dans la sélection de l'eau brute, dans les traitements destinés à la mettre aux normes, dans les contrôles qui garantissent la qualité de l'eau distribuée.

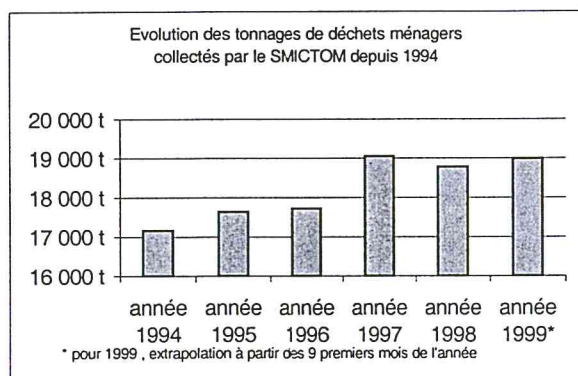
LE TRI SELECTIF DES EMBALLAGES MENAGERS VA DEMARRER SUR LE SMICTOM

Lors de sa séance du 23 septembre dernier, le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères qui regroupe les 47 communes de 6 cantons du Nord de l'Arrondissement de REDON (Bain de Bretagne, Le Grand Fougeray, Guichen, Maure de Bretagne, Pipriac et Le Sel de Bretagne) a décidé de lancer une nouvelle collecte sélective étendue aux **Emballages Ménagers Recyclables** comprenant les **bouteilles plastiques**, les **boîtes métalliques**, les **briques alimentaires** et les **cartonnettes d'emballages**.

Le tri constitue un enjeu important auquel chacun devra participer. Sa mise en place va entraîner des changements dans l'organisation du ramassage des ordures ménagères. Un dispositif de communication de proximité sera mis en place à l'occasion du lancement.

De plus en plus de déchets à traiter

La décision d'étendre le service actuel de collecte sélective des déchets ménagers répond à deux préoccupations majeures des élus : Tout d'abord, il faut savoir que nous produisons partout en France chaque année de plus en plus de déchets : Chacun de nous jette en moyenne 1 kilo par jour d'ordures ménagères pris en charge par la collectivité.



Avec les nouveaux modes de consommation, la part des emballages prend de plus en plus de place et représente environ 50 % du contenu de nos poubelles. Ces évolutions se traduisent pour le syndicat par une augmentation régulière des tonnages à traiter de 1.9 % par an sur les cinq dernières années.

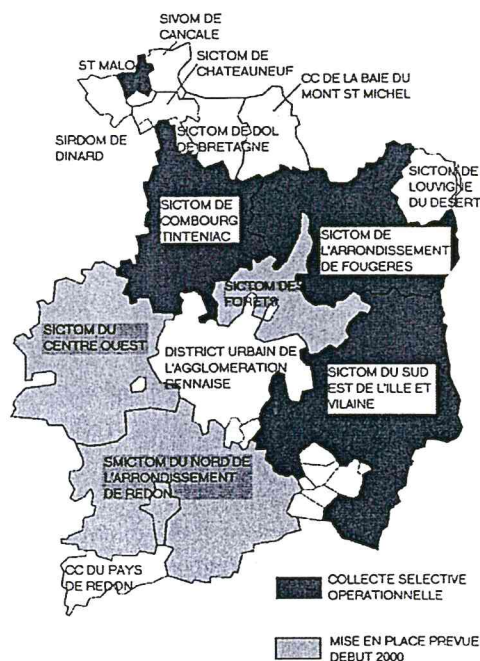
Ensuite, d'ici à 2002, la loi prévoit que les déchets ménagers ne pourront plus être enfouis en décharge. Les collectivités devront alors se tourner vers d'autres modes de traitement des déchets telle que l'incinération comme le fait déjà le SMICTOM pour une partie des tonnages collectés (5 000 t sur 18 000). Cependant ces modifications engendreront inéluctablement à l'avenir une hausse importante des coûts d'élimination (1 tonne mise en décharge coûte actuellement environ 550 F contre 800 à 1 000 F pour l'incinération).

Un objectif économique : la maîtrise des coûts liés au traitement des déchets

C'est pourquoi, il est indispensable d'organiser dès à présent des filières nouvelles de valorisation des déchets recyclables de façon à détourner le maximum de tonnages de l'incinération. Le tri des emballages recyclables par le citoyen est le premier maillon de cette chaîne. En effet pour être recyclés, les emballages

ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères. Il faut alors que nous apprenions à séparer ce qui est à recycler de ce qui ne l'est pas.

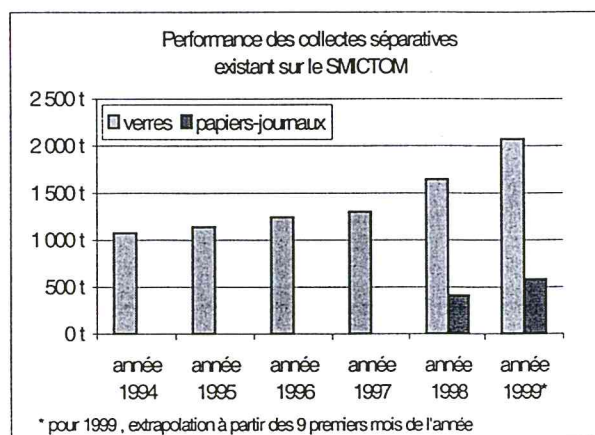
En Ile et Vilaine , actuellement 1/3 des habitants trient les emballages ménagers recyclables. Avec le SMICTOM qui comprend 7 % de la population du département et d'autres collectivités d'Ile et Vilaine,



ce sera en tout , dès l'an prochain, plus de 1 habitant sur 2 qui participera à la collecte sélective dans le cadre du programme Eco-Emballages.

Des collectes existantes déjà performantes

Fort des résultats obtenus par les deux premières collectes séparatives en apport volontaire (verres et papiers-journaux) déjà mises en place, le SMICTOM



étend maintenant le dispositif aux Emballages Ménagers Recyclables et compte sur une participation active de l'ensemble des habitants. La mise en place de la nouvelle collecte sélective est prévue

pour le **premier janvier 2000** et comprend deux systèmes selon que les usagers sont desservis actuellement 1 ou 2 fois par semaine. Pour la commune, collectée une fois par semaine, le dispositif se présente comme suit :

- Des **containers** spécialement réservés aux emballages ménagers recyclables seront disposés sur la commune aux emplacements des containers à verres et papiers journaux.
- Aucun changement pour le ramassage des ordures ménagères si ce n'est que le volume que vous aurez à déposer diminuera sensiblement .

VOUS SEREZ PROCHAINEMENT INFORME DE L' EMLACEMENT DES CONTAINERS SUR LA COMMUNE. Un **guide du tri** vous sera remis lors du lancement.

R.RICHARD
PRESIDENT DU SMICTOM

LES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES A TRIER A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2 000



les aérosols et les bidons



les boîtes de conserve et les boîtes de boisson



les bouteilles de lait, de soupe...



les cubitainers de vin



les boîtes et les suremballages en carton



les bouteilles d'adoucissant, de lessive, de liquide lave-vaisselle, de javel, de nettoyants ménagers...



les briques alimentaires



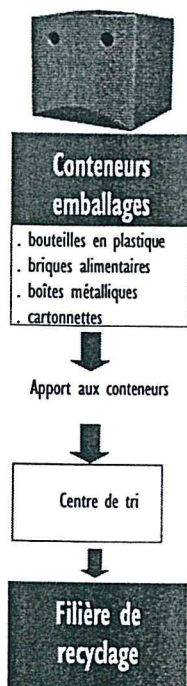
les barquettes en aluminium



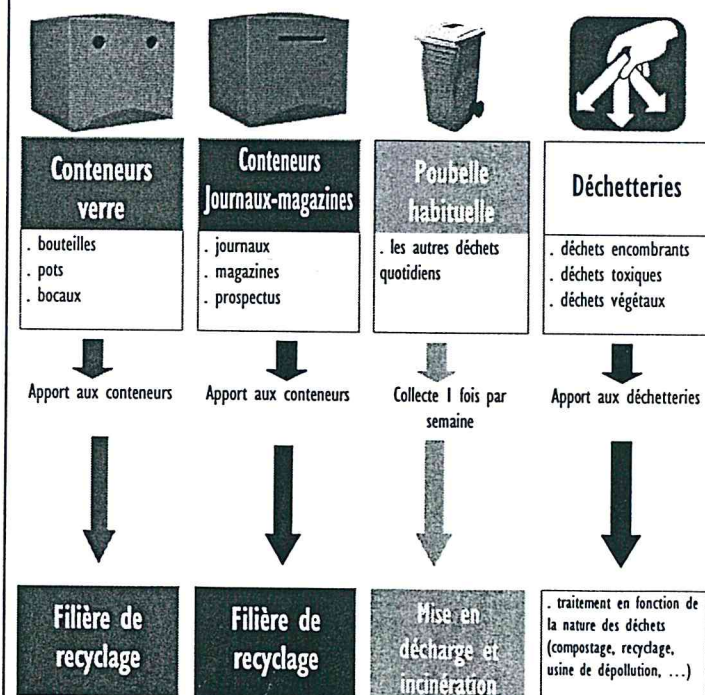
les bouteilles transparentes : eau, jus de fruit, soda...

SYNTHESE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE SMICTOM

Nouveau dispositif au 1^{er} janvier 2 000



Dispositif existant



Concours des maisons fleuries 1999

14 Candidats cette année étaient inscrits dans les deux catégories du concours des maisons fleuries, à part égale soit 7 dans chaque catégorie.

Il faut reconnaître qu'une grande participation et qualité de chacun offre un choix plus important au jury, et je vous remercie de votre participation.

Merci à ces personnes, et voici leur classement :

Maison et Jardin :

- 1er Mme LE BARH Marie-Thérèse Le Souchais
- 2ème Mme BOULAIS Jaqueline Belle Perche
- 3ème Mme MARCHAND Emilienne Brubet

Maison sans Jardin

- 1er Mr COTTAIS Joseph La Touraudais
- 2ème Mr et Mme BRUNARD Henri La Rochelle
- 3ème Mme VINCELLE Josiane Le Bourg

Nous tenons aussi à remercier pour leur participation
par ordre Alphabétique.

Mr et Mme	BODIGUEL René	Belle Alouette
Mme	BOUREL Germamine	Coin du Mur
Mme	BOUREL Marie Madeleine	La Théraudais
Mme	HERVE Hélène	Coin du Mur
Mme	HOUIZOT Béatrice	La Manchonnais
Mme	LE RAY Martine	Belle Alouette
Mr et Mme	RICHARD Henri	Brubet
Mr et Mme	TEMPLE Vincent	Belle Alouette

Résultat du Concours intercommunal (St Just, Sixt/aff, St Ganton)

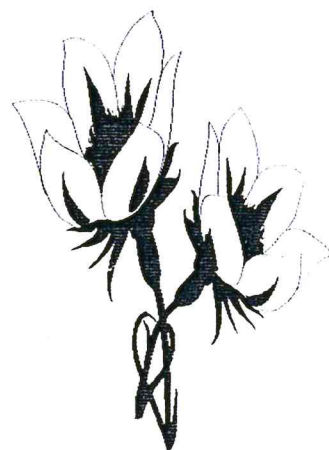
Cette année 1999, nous avons eu 4 personnes de notre commune à participer au concours intercommunal, et leurs places sont plus qu'honorables.

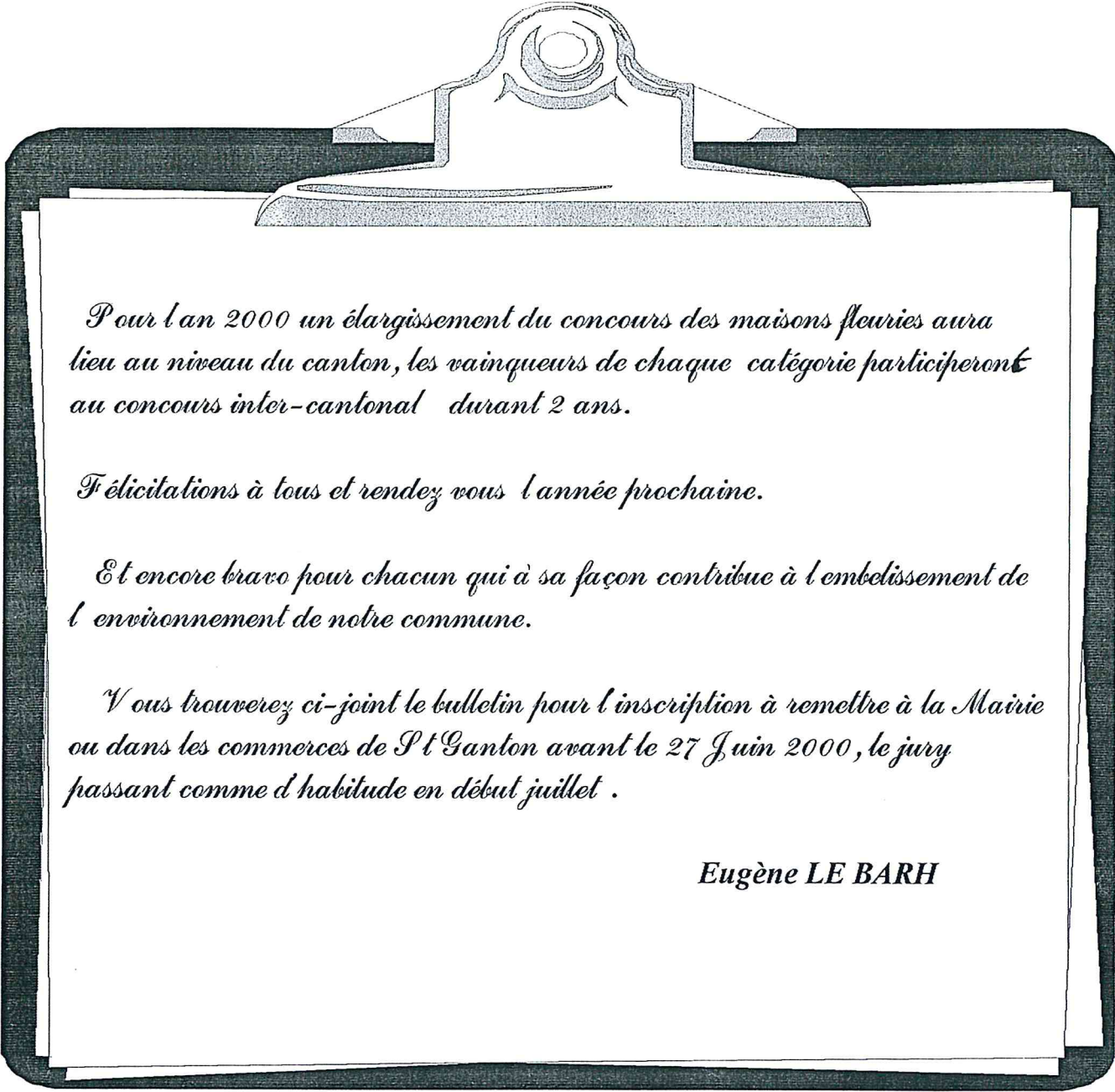
Maison avec Jardin :

Classement	Nom	Commune
1er	PORCHER Roger	Saint Ganton
3ème	MASSIOT Gisèle	Saint Ganton

Maison sans Jardin

1er	PERRIN J.	Sixt/Aff
2ème	DEBARRE M.	St Ganton
6ème	PORCHER J.Baptiste	St Ganton





Pour l'an 2000 un élargissement du concours des maisons fleuries aura lieu au niveau du canton, les vainqueurs de chaque catégorie participeront au concours inter-cantonal durant 2 ans.

Félicitations à tous et rendez vous l'année prochaine.

Et encore bravo pour chacun qui à sa façon contribue à l'embellissement de l'environnement de notre commune.

Vous trouverez ci-joint le bulletin pour l'inscription à remettre à la Mairie ou dans les commerces de St Ganton avant le 27 Juin 2000, le jury passant comme d'habitude en début juillet.

Eugène LE BARH

Bulletin d'inscription
Au concours des Maisons fleuries 2000

Madame Monsieur :

Adresse :

désire s'inscrire au concours des Maisons fleuries 2000

dans la catégorie suivante

☐ Maison avec jardin

☐ Maison sans jardin

VIE DU DOYENNE DE L'AFF ET DE L'ENSEMBLE PAROISSIAL SAINT AMAND

Une trentaine de personnes engagées dans la Pastorale du Doyenné (regroupant les deux secteurs pastoraux de Pipriac et de Maure de Bretagne) se sont retrouvées le samedi 23 octobre 1999 à l'Abbaye de Campénéac pour une réflexion autour des diverses formations proposées, des jeunes (les 15-25 ans) et l'accompagnement des familles en deuil. Le témoignage de soeur Marie-Thérèse qui a travaillé en milieu hospitalier et qui a suivi une formation proposée par le Diocèse aux personnes en service dans l'Eglise auprès des malades, nous a interpellés, et lors de la réunion du Conseil Pastoral de Doyenné à Maure de Bretagne le 22 novembre, il a été décidé de mettre en place dans chacune de nos paroisses, des équipes de visiteurs de malades. Cela se fait déjà, mais toutes les personnes malades sont-elles visitées?

Chaque année, une formation biblique est proposée à tous les chrétiens du Doyenné. Nous avons fait appel à nouveau au Père Alain REBOUR de Painpont pour cela, avec comme thème la naissance du Christianisme à partir des textes du Nouveau Testament. Une trentaine de personnes se retrouvent chaque mois à la salle polyvalente de Lieuron. La prochaine rencontre aura lieu le lundi 10 janvier 2000 à 20h30.

Nous nous préparons aussi à entrer dans la grande année jubilaire de l'an 2000. C'est au cours de la nuit de Noël 1999 que le Pape ouvrira la porte sainte de la Basilique Saint Pierre de Rome, qui n'est ouverte qu'à l'occasion d'un jubilé, et proclamera le début de l'année jubilaire. Tous les chrétiens de la région de Redon seront invités à se retrouver à l'Eglise Saint Sauveur de Redon le dimanche 2 janvier 2000 en après-midi pour une messe d'ouverture de ce jubilé. L'équipe pastorale de l'ensemble paroissial Saint Amand (1 ou 2 personnes par paroisse) va se retrouver tout prochainement pour apporter plus de précisions.

Les dates des célébrations de la Foi pour l'an 2000 viennent d'être arrêtées. *La première communion* des enfants en deuxième année de Catéchèse aura lieu le **dimanche 28 mai 2000** à 11h00 à Pipriac et à Sixt/Aff, et le dimanche 4 juin 2000 à 11h00 à Bruc/Aff. *La Profession de Foi des jeunes* en Catéchèse 6° aura lieu le **jeudi 1er juin 2000** (fête de l'Ascension) à 11h00 à Pipriac, et le **dimanche 4 juin 2000** à 11h00 à Sixt/Aff.

Une dernière information, le presbytère de Pipriac étant en restauration pour quelques mois, vous vous adresser désormais au 1, rue du Docteur Laennec (la maison face au presbytère) . Des permanences ont lieu chaque jour du mardi au samedi de 10h00 à 12h ou vous pouvez téléphoner au 02.99.34.41.75 pour réservations dates de baptême ou de mariage.

Le dimanche 26 décembre, la messe de 11h00 à Saint Ganton sera animée par la chorale de l'Ensemble Paroissial.

Abbé DESMOTS
Curé de l'Ensemble Paroissial

** ENSEMBLE PAROISSIAL "S A I N T A M A N D" **
- Horaires des M E S S E S du 24 Décembre 1999 au 26 Mars 2000 -

DATES	PIPRIAC	BRUC	LIEURON	LOHEAC	St-GANTON	St-JULST	SIXT
<u>24-12^e Veille de NOEL^e</u> (Vendredi)	21 h.	19 h.		20 h.			21 h.
<u>25-12^e Jour de NOEL^e</u> (Samedi)			11 h.			11 h.	
<u>26 Décembre (Dimanche)</u>	11 h.	9 h. 30		11 h.	11 h.		9 h. 30
<u>-2 Janvier 2000</u>	11 h.	9 h. 30	9 h. 30			9 h. 30	11 h.
<u>8-9 Janvier</u>	11 h.			9 h. 30		19 h.	9 h. 30
<u>15-16 Janvier</u>	11 h.	9 h. 30	19 h.		9 h. 30		11 h.
<u>22-23 Janvier</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30		11 h.	9 h. 30
<u>29-30 Janvier</u>	11 h.		9 h. 30			19 h.	11 h.
<u>5-6 Février</u>	11 h.	11 h.		19 h.	9 h. 30		9 h. 30
<u>12-13 Février</u>	11 h.	9 h. 30	19 h.			9 h. 30	11 h.
<u>19-20 Février</u>	11 h.			9 h. 30		19 h.	9 h. 30
<u>26-27 Février</u>	11 h.	19 h.	9 h. 30		9 h. 30		11 h.
<u>4-5 Mars</u>	11 h.	9 h. 30		19 h.		11 h.	9 h. 30
<u>11-12 Mars</u>	11 h.		19 h.			9 h. 30	11 h.
<u>18-19 Mars</u>	11 h.	19 h.		11 h.	9 h. 30		9 h. 30
<u>25-26 Mars</u>	11 h.	9 h. 30	9 h. 30			19 h.	11 h.

Les anciens Combattants

Le 7 Novembre 1999 en souvenir de l'armistice une messe a été célébrée pour tous les morts, anciens combattants et victimes de toutes les guerres. Après un dépôt de gerbe au monument aux morts six anciens combattants ont été décorés : Joseph Cottais, Alphonse Jinvresse, Alain Gérard, Alfred Gauthier se sont vus remettre la croix du combattant ainsi que notre camarade Alphonse Fourrage qui pour raison de santé lui a été remis à son domicile, et nous a quitté après une longue maladie. Francis Thibault a reçu la commémoration et la médaille A.F.N.

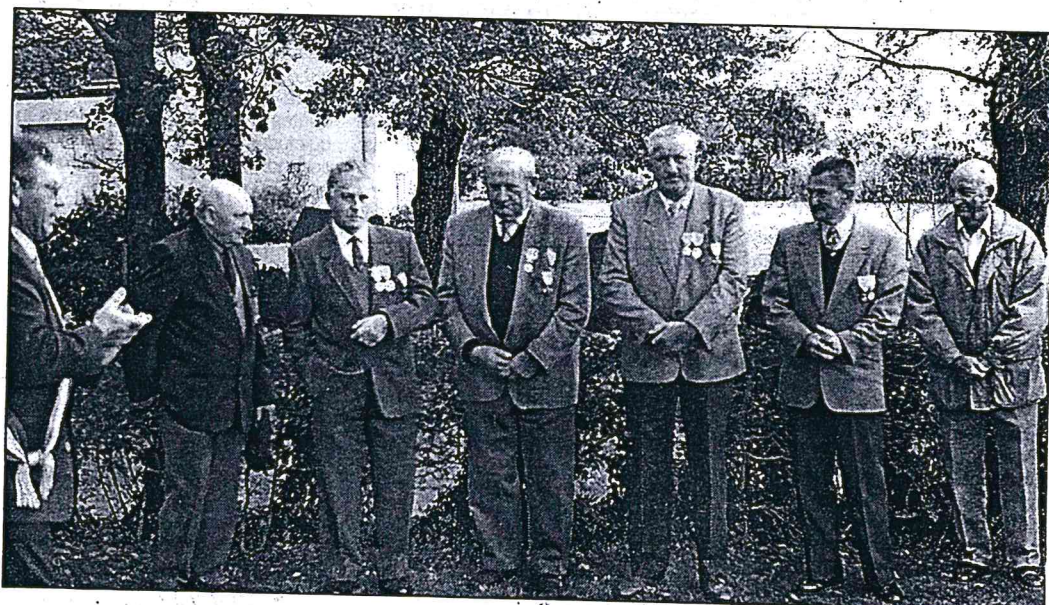
Un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes. La journée s'est poursuivie par un bon repas à la "Crémaillère" auquel 28 convives ont participé et passé une agréable après-midi.

Saint-Ganton

Armistice : remise de médailles à six anciens combattants

Dimanche dernier, les anciens combattants ont commémoré l'armistice de 1918. Réunis au monument aux morts après la messe, six d'entre eux ont été décorés.

MM. Joseph Cottais, Alphonse Jinvresse, Alain Gérard, Alfred Gaultier et Alphonse Fourrage ont reçu la croix du combattant. M. Francis Thibault a été décoré de la médaille commémorative et de la médaille d'Afrique du Nord.



*Les récipiendaires,
au monument aux morts,
ont été décorés
par le maire,
Bernard Gefflot.*

FETE DES CLASSES "9"

C'est pour fêter ces dernières classes du siècle, que les personnes de la classe "9" de Saint-Ganton ou ayant demeuré dans la commune, se sont retrouvées le dimanche 18 avril à la salle polyvalente.

Après cinq mois de préparation par les 20 ans, le jour "J" est enfin arrivé. La journée a débuté à 9h30 par la messe célébrée en l'église de Saint-Ganton ; suivi d'un pot en l'honneur des retrouvailles et de la photo-souvenir.

Vers 13h, nous nous sommes tous retrouvés autour de la table où une ambiance joyeuse n'a pas tardé à s'installer entretenue par les jeunes et les moins jeunes, de 10 à 80 ans.

De plus, les doyens de la journée : Mme LEROUX Simone (80 ans) et M. PAGEOT Marcel (90 ans) se sont vu offrir un bouquet de fleurs par les jeunes.

Un buffet suivi d'une soirée dansante, animée par Mickaël LOLLIVIER, de Guipry, a permis de finir la journée dans la joie et la bonne humeur.

Les jeunes de 20 ans remercient toutes les personnes qui ont participé à cette fête qui restera une journée mémorable.

A dans 10 ans !

Les 20 ans



CENTRE CANTONAL DES JEUNES AGRICULTEURS DE PIPRIAC

EDITORIAL

Le Bureau du CCJA organise plusieurs réunions sur des thèmes d'actualité pour répondre à vos attentes.

Nous souhaitons que chacun se retrouve au sein du CCJA. Certains d'entre vous ont déjà connaissance du fonctionnement de notre CCJA mais il est bon de faire le point.

Le CCJA est un lieu d'échanges pour analyser, réfléchir, proposer et organiser des actions pour le développement agricole du canton.

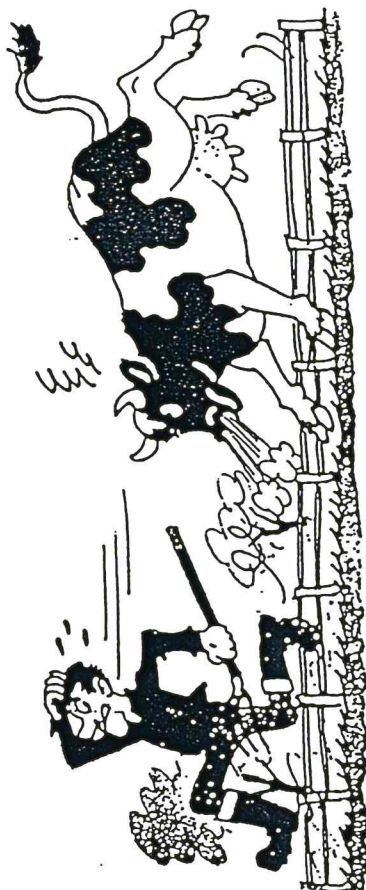
C'est aussi une expérience de prise de responsabilités pour les jeunes, « une école de formation ». Le CCJA participe à la défense des Jeunes Agriculteurs.

De plus, le CCJA est un relais cantonal. En effet, les administrateurs du CDJA ont besoin de ce réseau pour véhiculer l'information et faciliter l'émergence des propositions des adhérents.

Alors, n'hésitez plus à venir nous rejoindre lors des réunions que nous vous proposons.

Programme d'actions 1999/2000

Le Bureau du CCJA



PROGRAMME DES ACTIVITES

☞ Lundi 6 décembre 1999 à 20 H 30 : ASSEMBLEE GENERALE, salle de la chambre d'agriculture à Guipry.

- Politique laitière départementale (prélèvement – attribution),
- Fixation du prix du litre de lait : conjoncture et perspective,
- OCM (Organisation Commune des Marchés) : lait et réforme de la PAC.

✓ *Intervenant : Eric DUVERGER, animateur au CDJA.*

☞ Jeudi 13 janvier 2000 à 20 H 30 : LES CONTRATS TERRITORIAUX D'EXPLOITATION, salle de la chambre d'agriculture à Guipry.

- Objectifs,
- Démarches,
- Projets éligibles,
- Cahiers des charges.

✓ *Intervenant : Olivier AUFFRAY, administrateur au CDJA.*

Une galette des rois sera prévue en fin de réunion.

☞ Jeudi 10 février 2000 à 20 H 30 : ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU CDJA, à la chambre d'agriculture de Rennes.

☞ Jeudi 24 février 2000 : JOURNEE DETENTE (départ à 8 H de Pipriac).

Plusieurs visites sont envisagées :

- Une ardoisière,
- Une exploitation laitière,
- Une cave à vin.

☞ Vendredi 3 mars 2000 à 14 H : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CDJA, au lycée la lande du Breil à Rennes.

☞ Jeudi 16 mars 2000 à 20 H 30 : ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, salle de la chambre d'agriculture à Guipry.

- Etat des négociations de Seattle,
- Conséquences pour les agriculteurs français.

✓ *Intervenant : Jean Jacques AUBRY, Président au CDJA.*

☞ Juin 2000 : TOURNOI DE FOOT INTER CCJA

☞ Été 2000 : ORGANISATION DU CONCOURS DE LABOURS A GUIPRY

Comité des Fêtes

Arbre de Noël

Nous rééditons ici le communiqué paru dans la presse:

Suite à sa réunion du 25/10/99 à la salle de la Belle Allouette et après délibération le comité des fêtes a décidé de suspendre L'Arbre de Noël 1999 .

Depuis 10 ans qu'il existe ,l'arbre de noël est financé par le comité avec le bénéfice des différentes manifestations qu'il organise au cours de l'année.

Depuis 3 ans la municipalité accorde une subvention de 33 frs par enfant.

Le comité des fêtes ,à son grand regret a pris cette décision au vu de la faible participation aux différentes manifestations des parents d'enfants qui bénéficient de cet arbre de noël .

Domage pour les enfants !!!

Concours de Belote

*Le concours de Belote aura lieu le 5 Février 2000
Il compte pour le super classement du pays de Redon.*

Bénévoles

Tous les deux ans le comité organise un repas pour les bénévoles .Cette année une réflexion est menée pour une sortie le 7 MAI

Bal de la Mi-août

Malgré un petit déficit à ce dernier ,il a été décidé de le maintenir

La date retenue est le Lundi 14 AOÛT

Bonnes fêtes de fin d'année

Le Bureau

La gym

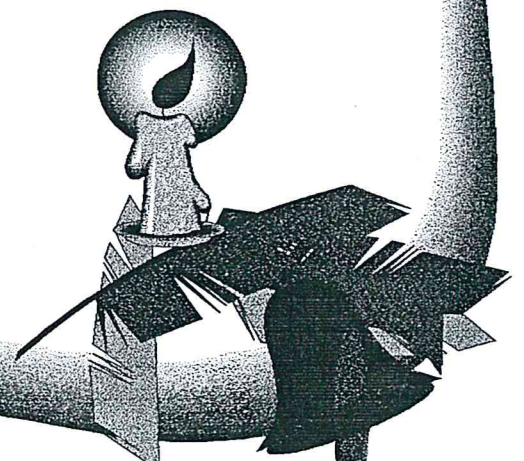
"La Dynamique"

La saison 1999/2000 est repartie. Comme les autres années, les cours se déroulent dans la salle des fêtes le mercredi soir à 20H30. Malgré les travaux de rénovations, nous pouvons bénéficier de la salle jusqu'en Mars et ensuite , nous envisageons d'autres solutions (plein air par exemple...).

Notre repas annuel a eu lieu le 6 novembre. La soirée "bourguignon" s'est bien passée, avec une bonne organisation et participation des adhérentes de l'association la "Dynamique". On peut regretter cependant le manque de soutien des autres associations St Gantonnaises.

Joyeux Noël et Bonne Année

Le Bureau



CERCLE ETERNELLE JEUNESSE - LE 9.9.99 QUE DE NEUF !

UNE PREMIÈRE ! Nous l'avons bien pensée, bien préparée cette première sortie sur deux jours. Nous l'avons aussi bien réussie. Plusieurs de nos adhérents n'ont pu se joindre à nous soit à cause de maladie ou de fatigue, soit par crainte de quitter leur lit et nous les avons bien regrettés.

Après avoir visité le parc fleuri et le lac de l'établissement thermal de BAGNOLES DE L'ORNE, nous sommes arrivés au château de CARROUGES - construction classique du médiéval normand en briques rouges avec son donjon d'angle datant du 12^e siècle - à l'heure du pique-nique. Dans le verger, bien venté et froid, sur des tables accueillantes chacun a ouvert son panier pour une restauration rapide. Merci à nos organisateurs d'avoir prévu le kir et le merlot.

Sans perdre de temps, la visite du château terminée, nous voilà réembarqués pour la visite du Haras- du- Pin. Notre guide nous attendait et ses commentaires savants nous ont appris beaucoup de choses sur cet animal qui fut dit-on " la plus belle conquête de l'homme" : le cheval.

La fatigue commençant à se faire sentir, nous étions tous heureux de rejoindre le Prieuré de SEES, lieu de notre soirée étape. Nous y avons trouvé bon accueil, bonne nourriture et bon lit. Avant le dîner, nous avons visité au pas de course, la cathédrale construite sous le règne de St-Louis au 13^e siècle. Son architecture est tout à fait remarquable.

Le deuxième jour, avec un temps splendide, nous avons longé le bord de mer depuis Bénouville jusqu'à Arromanches où nous avons visité le Musée. Visite très émouvante, elle nous remettait en mémoire notre guerre puisqu'elle fait partie de notre jeunesse. Faisait suite à cela un déjeuner au Restaurant "Le Normandie", face à la plage, où un menu délicieux nous a été servi. Puis, départ à 14 heures en direction du site de tir de Longues S/Mer où sont toujours présents plusieurs gros canons pointés sur la mer. Sur le chemin du retour, dernière visite au cimetière américain de Colleville S/Mer avec ses 9.386 tombes.

Enfin, nous v'là tous dans le car, on a eu oublié personne ! et benèze de r'veni à Saint-Ganton !

Retour en chantant comme d'habitude. Pour clore ces deux jours d'escapade, un bon repas nous attendait au Restaurant " La Crémaillère".

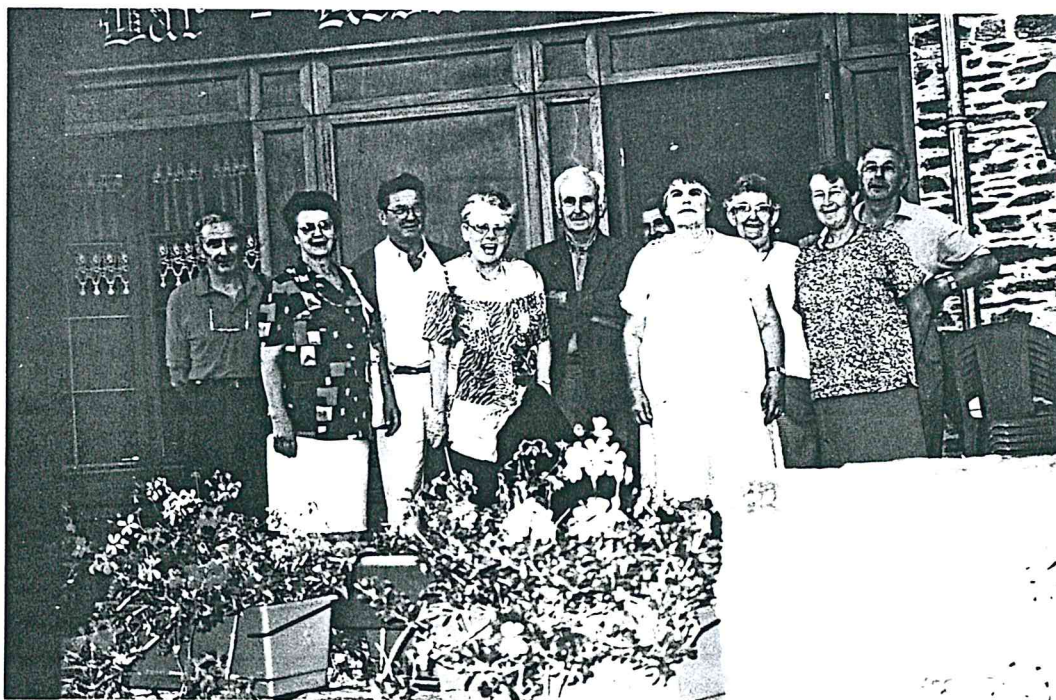
La soirée se termina en chansons et déjà nous parlions d'une prochaine sortie qui, nous l'espérons, sera toute aussi réussie.

Vous avez tous été témoins de la réussite de notre exposition-vente qui a été présentée à " La Crémaillère". Nos laborieuses abeilles ont fait merveille. Merci à notre reine Marie qui s'y est beaucoup consacrée.

Dernière minute : Le jeudi 9 décembre, nous nous sommes retrouvés à plus de cinquante pour notre repas annuel. Cette année, le Restaurant "Les Charmettes" à QUELNEUC a été retenu. Nous avons donc apprécié un bon menu - malgré une longue attente en début de service - et nous avons chanté, raconté des histoires, élu le "coq" de la journée - bravo Amand - et dansé aussi bien sûr : la piste était là, que pour nous, bien tentante avec son décor noir et rouge et ses ampoules clignotantes.

Bonne fin de siècle à tous et Bonne année.

La Vice-Présidente,
Michelle FOUGEROUSE





Tennis-Club de Saint-Ganton

L'Association TENNIS vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.
Deux sorties V.T.T. balades ont eu lieu lorsque le beau temps le permettait
encore. Cette activité reprendra dès le retour des beaux jours.

Pour tout contact sur ces sorties, contacter :

Philippe LOUËT au 02.99.08.61.73
(le week-end)

Béatrice JAUNEAU au 02.99.08.77.17

Pensez à reprendre l'entraînement, dès que possible, en vue du Tournoi 2000.
Bienvenue aux futurs adhérents.

BONNE ANNEE à tous.

Le Président,

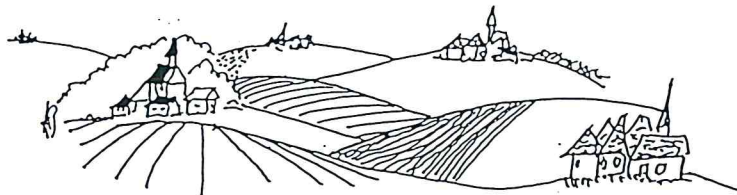
Philippe LOUËT



La Rando Ouest-France sera de retour sur St Ganton le 4 Juin 2000

Il y aura un départ de V.V.T. de St Ganton

Ainsi St Ganton participera à la 10ème Rando



A.P.A.R. ACTIVITES

BIBLIOTHEQUE

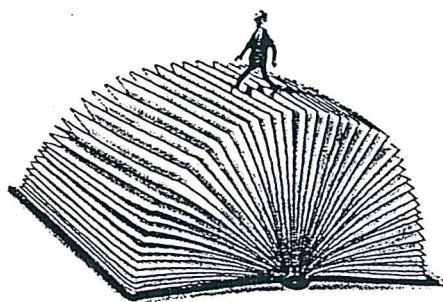
Afin de satisfaire ses 34 adhérents dont 23 adultes et 11 enfants, la bibliothèque continue, deux fois, au cours de l'année, ses échanges de livres avec celles de ST JUST et de PIPRIAC. Egalement, notre achat d'ouvrages, financé conjointement par le Conseil Général et la Mairie, qui s'est fait courant Décembre, nous permet d'offrir à nos amis lecteurs, régulièrement, des nouveautés et notamment les dernières parutions de la rentrée littéraire.

L'animation, dans le cadre de "LIRE EN FETE" en collaboration avec la bibliothèque de ST-JUST a été renouvelée.

Courant octobre, à ST JUST, une vingtaine de jeunes enfants (3 à 10 ans) ont apprécié les "Contes" proposés par les bénévoles. Une tombola et un goûter ont terminé cet après-midi.

Le 28 novembre, à ST -GANTON, Salle des fêtes, nous recevions Mr Alain-François LESACHER accompagné de Mme Monique SCLARESKY et de Mr Jean-Yves LEFEVRE, tous trois auteurs d'ouvrages parus aux Editions OUEST-FRANCE et Alan SUTTON relatant le passé de grandes villes : PARIS, NANTES, et bien sûr, RENNES. Ils les ont présentés à une assemblée réduite, peut-être, mais très intéressée. Le temps a passé vite et chacun d'apprécier les dédicaces des livres par leurs auteurs et aussi les châtaignes grillées et les gâteaux "maison" arrosés d'un bon cidre.

Marie-Thérèse TIGER





LE RIDEAU EST TOMBE ENCORE UNE FOIS...

Comme chaque année, depuis maintenant 6 ans, la troupe de théâtre a reconduit son activité. Elle s'est produite les 4, 5, 10 et 11 décembre 1999 avec une pièce de Ms TANGUY et VILLAIN : «Les Grands Moyens», une comédie en trois actes.

Et oui ! Cette année la troupe a tout fait pour se donner les «Grands Moyens» de réussir. Elle s'est vue grossir de nouveaux talents (Rozenn TIGER, Morgan PORCHER et Mathieu BOUREL), qui ont auparavant joué dans la troupe «enfants».

Nous vous remercions d'être venus en nombre assister aux différentes représentations.

Nous gratifions également toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette activité.

La troupe «La Belle Alouette» vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année et vous dit à l'année prochaine... Qui sait !

Gwëñola BOUREL



10



—

22

IL ETAIT UNE FOIS ...

... OU L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES

Notre milieu rural a connu dans les cinquante dernières années, une très forte évolution technique. Il y a cependant une invention qui, arrivée dans nos campagnes vers 1870, va perdurer jusqu'à la fin des années 1950, tirée par des chevaux de ferme en ferme. Cette machine diabolique, qui suscita à ses débuts de grandes frayeurs, anime aujourd'hui avec succès nos fêtes de battages :

LA MACHINE A VAPEUR ou LOCOMOBILE

Un brin de mécanique

Le principe est la transformation de l'énergie calorifique de la vapeur en énergie mécanique, par détente et refroidissement de celle-ci, dans un cylindre équipé d'un piston mobile. La vapeur, est en général fournie par une chaudière.

Elle est gourmande en combustible et son rendement est faible. Au début des années 1900, le moteur à essence devient concurrent. Si la machine à vapeur a un rendement mécanique de 6 à 8%, celui du moteur à essence atteint les 30%. Il faut quatre fois plus de combustible à la machine à vapeur et dix fois le volume d'eau. Pendant que deux ou trois opérateurs suent et s'échinent autour d'une machine à vapeur, un seul suffit avec un moteur à essence.

Certaines machines seront équipées d'un mécanisme commandant un essieu moteur, permettant de tracter un outil.

Un peu d'histoire

Denis Papin (1647-1714) inventeur et physicien français est considéré comme le précurseur de la machine à vapeur. Il construisit sa célèbre marmite en Angleterre, avec sa soupape de sûreté, ancêtre des autoclaves. En 1690, il mit au point le premier moteur à piston pour pomper l'eau.

Joseph Cugnot (1725-1804), ingénieur militaire français, construira vers 1770, la première voiture à vapeur appelée fardier.

L'anglais **James Watt** (1736-1819) sera à l'origine d'une grande innovation : l'utilisation de la vapeur sous pression.

Cette source d'énergie a abouti en 1856, à la construction par Adalbert d'un locotracteur. Un débouché notable est né avec les locomobiles, utilisées pour actionner les batteuses à poste fixe.

Elles permettent « *de remplacer avec avantage, la main-d'œuvre devenue si rare aujourd'hui dans nos campagnes* » peut-on lire dans une encyclopédie de 1886 (1) (eh oui, déjà à cette époque la main-d'œuvre pose des soucis !!!).

En plus des battages, ces machines sont utilisées pour faucher, labourer et même arroser les prairies en actionnant une pompe à eau (2).

Le conducteur

Cet homme avait un rôle très important à accomplir. Il avait une parfaite connaissance de sa machine. Il devait avoir en permanence, un œil sur le manomètre indiquant la pression et l'autre sur le foyer. La machine devait être bien entretenue, notamment pour la cheminée qui devait avoir des grilles spéciales pour arrêter les flammèches. Si l'on craignait l'explosion de la chaudière, l'autre danger majeur était l'incendie.

En raison de l'extrême division de la propriété foncière, les locomobiles appartiennent en grande majorité à des entrepreneurs qui les louent dans les fermes.

Une réglementation stricte.

Les appareils à pression sont très réglementés. En fonction de leur type et usage, une épreuve faite par le **service des Mines**, est à subir à intervalles réguliers (5, 10 ans, ...).

La série 8S (3) des Archives Départementales, conserve la trace de ces déclarations.

La cote **8S64** (*Machines à vapeur de 1854 à 1869 – fonds Préfecture*), recense une locomobile de 6 CV (capacité 600 litres), arrivée au moulin du Val à St-Just en 1861. Elle a été achetée par Sr Ferdinand de Trémaudan, propriétaire pour actionner le moulin aux basses eaux et réaliser le battage des grains, dans les fermes voisines. Elle provient de l'école d'agriculture des Trois-Croix de Rennes, où elle a été mise en service en 1857.

La machine ayant été précédemment employée et agréée, M. de Trémaudan pensait se soustraire à l'enquête prescrite par l'ordonnance royale du 22 mai 1843. La procédure fut longue et après acceptation, l'enquête publique eut lieu du 14 au 24 juillet 1862. L'autorisation de l'Ingénieur des Mines sera accordée le 3 janvier 1863.

Les cotes **8S66 à 68** (*Déclaration des machines à vapeur de 1901 à 1918*), nous indiquent qu'une machine est déclarée le 15 septembre 1904, par Jean Huchet meunier aux Forges en St-Ganton. Elle est utilisée pour le moulin aux basses eaux et les battages. Elle a une puissance de 8 CV. Elle est construite par Lotz fils de l'aîné à Nantes.

Ce constructeur est à égalité avec la Société Française à Vierzon et Lebrun et Cormerais à Nantes. L'année 1908, est la plus forte en déclarations. Guipry et St-Just sont en tête pour le nombre de nouvelles locomobiles. Nous apprenons également que la commune de St-Séglin possédait une

laiterie : Boizia et Cie. Une autre activité a besoin de cet outil : les scieries.

La scierie du Jarillé

Créée par le grand-père de Baptiste Baudu, cette scierie artisanale va connaître trois locomobiles. Le combustible étant sur place, c'était un moyen économique de recycler les chutes de bois. La dernière sera de marque Société Française et sera en activité de 1950 à 1959. Elle sera remplacée par un tracteur monocylindre (qui avivera beaucoup la curiosité des enfants de l'époque, par son bruit caractéristique), sorti des mêmes usines de Vierzon.

Vierzon

Cette petite ville de 33000 habitants, est située dans le département du Cher. Carrefour routier, fluvial et ferroviaire, Vierzon est un centre industriel diversifié : matériel agricole, caoutchouc... On y trouvait entre autres, les constructeurs Brouhot, Merlin et Société Française.

Le comte d'Artois, frère de Louis XVI, y fonda des forges en 1777. Elles furent à l'origine de la vocation industrielle de cette ville.

La scierie des Grottes à St-Just

La dernière locomobile encore en action dans la contrée, appartient à Auguste Baudu. Elle date de 1932 et il l'a achetée en 1955. De marque Merlin, elle fait 15 CV, soient 105 chevaux-vapeur. Rénovée en 1983, en remplaçant tous les tubes de chauffe et les cuivres, elle participe aujourd'hui avec succès aux fêtes de battages.

Sources : (1) *Encyclopédie et biographie de l'Industrie et des Arts - 1886*

(2) *Larousse Agricole (21996 : BMR)*

(3) *Série 8S (8S64 ; 8S66 à 68) des Archives Départementales d'Ille et Vilaine*

Remerciements à Baptiste Baudu (St-Ganton) et Auguste Baudu (St-Just), pour leurs témoignages. Leur passion pour la mécanique, les ont amenés à devenir des collectionneurs de vieux tracteurs, batteuses et locomobile en parfait état de marche.

8S66 à 68 : Déclaration des machines à vapeur 1901 à 1918

8S66 : 1901 à 1907 - 8S67 : 1908 à 1910 - 8S68 : 1911 à 1918

Fonds PREFECTURE

Date	Propriétaire	Profession	Village	Commune	Utilisation	Puiss.	Constructeur	Dem. épreuve
24 août 1902	LEMAIRE		Vieux bourg	St-Just	battage et moulin		LOTZ fils de l'ainé Nantes	
26 septembre 1903	M. PETITPIERRE	Directeur	la Drionnais	Langon	briquetterie		(mêmes briquetteries Aucfer et Langon)	
15 juillet 1904	Jean DOUCET	Cultivateur		St-Just	battages	6 CV	Sté Franç. Mat. agric. Vierzon	
27 juillet 1904	LOIZANCE Frères			Guipry	vanneuse		LOTZ fils de l'ainé Nantes	
27 juillet 1904	Laurent MONVOISIN			Renac	battages		LEBRUN et CORMERAIS	
2 août 1904	PAYEN		Baron	Guipry	battage et moulin			
15 septembre 1904	Jean HUCHET	Meunier	les Forges	St-Ganton	battage et moulin	8	LOTZ fils de l'ainé Nantes	22 avril 1904
29 juillet 1908	Eugène RICHARD	Forgeron	la Gâtinelais	Pipriac	vanneuse	6	Sté Franç. Mat. agric. Vierzon	
3 août 1908	Laurent MONVOISIN			Renac	battages		MILLOT Cie-Gray-Hte-Saône	
9 août 1908	De TREMAUDAN				battage et sciage		remplace précéd., vendue	
9 août 1908	Eugène LERAY	Mécanicien		Pipriac	battages	8		
11 août 1908	LOIZANCE Frères			Guipry	battages			
7 octobre 1908	Julien LEMAIRE	Meunier	Bossac	Bruc	moulin		LOTZ fils de l'ainé Nantes	
2 décembre 1908	Maurice Du HALGOUET	Château du	Val	St-Just	chauffage appts	b.p.		
9 juillet 1909	Pierre DANIEL			Pipriac	vanneuse		Sté Franç. Mat. agric. Vierzon	
13 juillet 1909	LOIZANCE Frères			Guipry	battages			
23 juillet 1910	J.B. MASSIOT	Meunier	La Cottais	Guipry	battage et moulin	8		
29 juillet 1910	LOIZANCE Frères			Guipry	battages	6	Sté Franç. Mat. agric. Vierzon	
8 août 1910	LEPEINTRE François	Menuisier	Basse Lande	St-Just	battages		LOTZ fils de l'ainé Nantes	
10 novembre 1910	Gramont et Lemangeot		Gare	Langon		20 à 30	LEBRUN et CORMERAIS	
29 juillet 1911	Jean GODARD		Tou. Chevreuil	Langon	battages			
11 septembre 1911	Jean DOUCET	Cultivateur		St-Just	battages		MERLIN Vierzon	
11 novembre 1911	Joseph PAYEN	Meunier	Vieux-bourg	St-Just	moulin de Bas	8	Sté Franç. Mat. agric. Vierzon	1 octobre 1901
13 avril 1912	BOIZIA et Cie	Laiterie		St-Séglin				
19 juin 1912	François GAUDICHON			Langon			CORMERAIS Nantes	
22 juillet 1912	Siméon DUPUIS	Charpentier		Guipry	battage et sciage	4,5 à 5	CORMERAIS Nantes	
5 août 1912	Laurent MONVOISIN			Renac	battages		BROUHOT et Cie Vierzon	
11 août 1912	Louis MOQUE	Meunier	Baharon	Guipry		8	CORMERAIS Nantes	11 juin 1912

Total=28

1902=1 ; 1903=1 ; 1904=5 ; 1908=7 ; 1909=2 ; 1910=4 ; 1911=3 ; 1912=5

L'ALOUETTE : Bulletin municipal de S-Ganton
Articles sur l'histoire de notre commune

N°1	Juin 1989	La Révolution : 1789 à 1793	p.23 à 27
N°2	Déc.1989	Les écoles privées L'école publique : 1863 au Jarillé	p.19 à 22
N°3	Juin 1990	Les foires : 1795 aux années 1950	p.22 à 27
N°4	Déc.1990	Les écoles publiques : 1873 à 1889 La mairie	p.21 à 30
N°5	Juin 1991	Les écoles publiques : 1896 à 1942	p.27 à 32
N°6	Déc.1991	Le cadastre Napoléonien Le chemin de grande communication n°53	p.14 à 22
N°7	Juin 1992	L'église : 1669 à la Révolution	p.22 à 27
N°8	Déc.1992	L'église : 1815 à 1861	p.17 à 22
N°9	Juin 1993	L'église	p.31 à 36
N°10	Déc.1993	La Thébaudais : jusqu'à 1701	p.
N°11	Juin 1994	La Thébaudais : 1701 à 1790 Il y a 50 ans : 1944 Les carrières de la Roche	p.31 à 33 p.34 à 36 p.40 à 41
N°12	Déc.1994	La chapelle St-Mathurin : jusqu'à 1823 Liste des maires de St-Ganton : 1789 à 1994	p.27 à 32
N°13	Juin 1995	La maison St-Michel	p.23 à 27
N°14	Déc.1995	La chapelle St-Mathurin : 1823 à nos jours	p.44 à 48
N°15	Juin 1996	La chapelle St-Cornély	p.42 à 45
N°16	Déc.1996	Le chemin des croix (1° partie) Un siècle d'histoire des bistrots - Michèle LOUET	p.38 à 45 p.18 à 19
N°17	Juin 1997	Le chemin des croix (2° partie) Disparition d'un palâtre à Combray Rétrospective des commerces - Michèle LOUET	p.38 à 41 p.2
N°18	Déc.1997	Le village de Combray (1° partie)	p.43 à 49
N°19	Juin 1998	Le village de Combray (2° partie) Le GR39 de St-Just à St-Ganton	p.40 à 46
N°20	Déc.1998	1865 : de village en village	p. 42 à 45
N°21	Juin 1999	Le cadastre napoléonien	p. 46 à 49

Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon

Il est heureux que des initiatives transmettent aux nouvelles générations, les inventions, le travail de création de leurs grand- parents et parents. Les locomobiles vont bientôt revivre grâce à une association : « *Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon* ». Elle a pour buts de recenser, acquérir et restaurer du matériel agricole produit dans cette région. Elle veut constituer des collections, les animer et créer un musée dans les anciens locaux de la Société Française.

En attendant, elle nous relate l'**histoire du machinisme agricole de ce pays** qui fut à la fin du XIX^e siècle, très dynamique et prospère.

Octobre 1848 : Célestin GERARD s'installe à Vierzon où il fabrique des tarares, puis une batteuse à manège. En 1861, il construit une locomobile et en 1866, la première batteuse mobile de France sort de ses ateliers.

En 1875, Charles NORMAND fonde un atelier de grosse chaudronnerie (chaudière).

Création de trois grands constructeurs :

1863 : Charles BROUHOT s'installe à Vierzon.

Célestin GERARD vend son affaire à Lucien ARBEL et le **28 mars 1879**, c'est la création de la **SOCIETE FRANCAISE DE MATERIEL AGRICOLE**. L'entreprise va bénéficier des moyens nécessaires pour investir. Louis-Henry MERLIN, directeur de l'usine de Célestin GERARD, démissionne suite à cette vente.

Le **1^{er} novembre 1879**, il crée la société **MERLIN et Cie**.

Dans ces trois établissements, les fabrications sont voisines : la batteuse pour l'entreprise de battage et sa locomobile de 5 à 8cv pour l'actionner ; la batteuse à fourrage et sa locomobile jusqu'à 25 cv, pour l'industrie. La vente de ces matériels étant saisonnière, il y a diversification dans les bancs de scie, les pompes à eau, les appareils à casser les pierres. La Société Française s'est même lancée dans le matériel électrique en 1889.

Innovations au début du XX^e siècle :

En 1892, BROUHOT sort un moteur polycarburant et en 1894, la Société Française lui emboîte le pas. En 1893, BROUHOT se lance dans l'aventure automobile. En 1901, elle emporte le premier prix à Paris à l'exposition du Grand Palais. En 1908, quatre cents taxis Brouhot roulent dans Paris. En 1914, un certain nombre seront des taxis de la Marne.

En 1900, NORMAND devient « Société Vierzonnaise de Construction ».

La première guerre mondiale est une catastrophe pour l'industrie vierzonnaise. Il faudra attendre les années 1920, pour retrouver sa vitalité. En 1922, Vierzon **fabrique 70% du matériel de battage vendu en France**. En 1921, naît CARROY-GIRAUDON qui fabrique des presses à paille à haute densité. A la fin des années 1920, les jours de la locomobile sont comptés. On construit des moteurs à explosion électrique, des gazogènes, des moteurs à gaz pauvres.

La crise de 1929 :

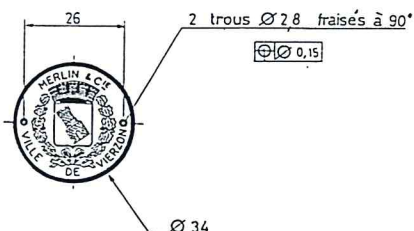
Elle frappe de plein fouet. BROUHOT licencie, la Vierzonnaise de Construction est liquidée. On choisit de fabriquer un tracteur agricole à fuel pour remplacer la locomobile. Le semi-diesel est choisi comme étant le plus robuste en monocylindre horizontal. Les premiers sont livrés en janvier 1934 ce qui sauve la société. En 1939, la SOCIETE FRANCAISE est le premier constructeur français de tracteurs agricoles avec 348 unités.

Les années 1950 vont connaître de très grands changements et les trois principales entreprises n'y sont pas préparées. Les nouveaux matériels : tracteurs, moissonneuses-batteuses, ne sont pas au point, en temps voulu. BROUHOT et MERLIN ferment en 1959. Le 1^{er} avril 1959, Case qui fabrique des pelleteuses, absorbe la Société Française. Vierzon perd 20% de ses actifs en cette sombre année. Une seule entreprise va survivre : Carroy-Giraudon qui se spécialise dans la matériel pour espaces verts.

Echelle : 3



Echelle : 1



Laiton Cu Zn 35 Pb2

Epaisseur : 1,7

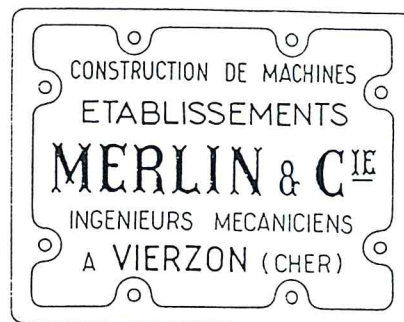
posée sur D11

LOCOMOBILE MERLIN & Cie VIERZON "12A"
MEDAILLE DE MARQUE

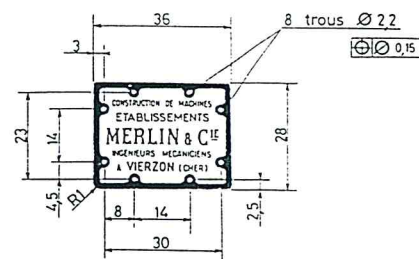
L.E.G.T.
MONTLUÇON

21-1-1992 E 01

Echelle : 3



Echelle : 1



Laiton Cu Zn 35 Pb2

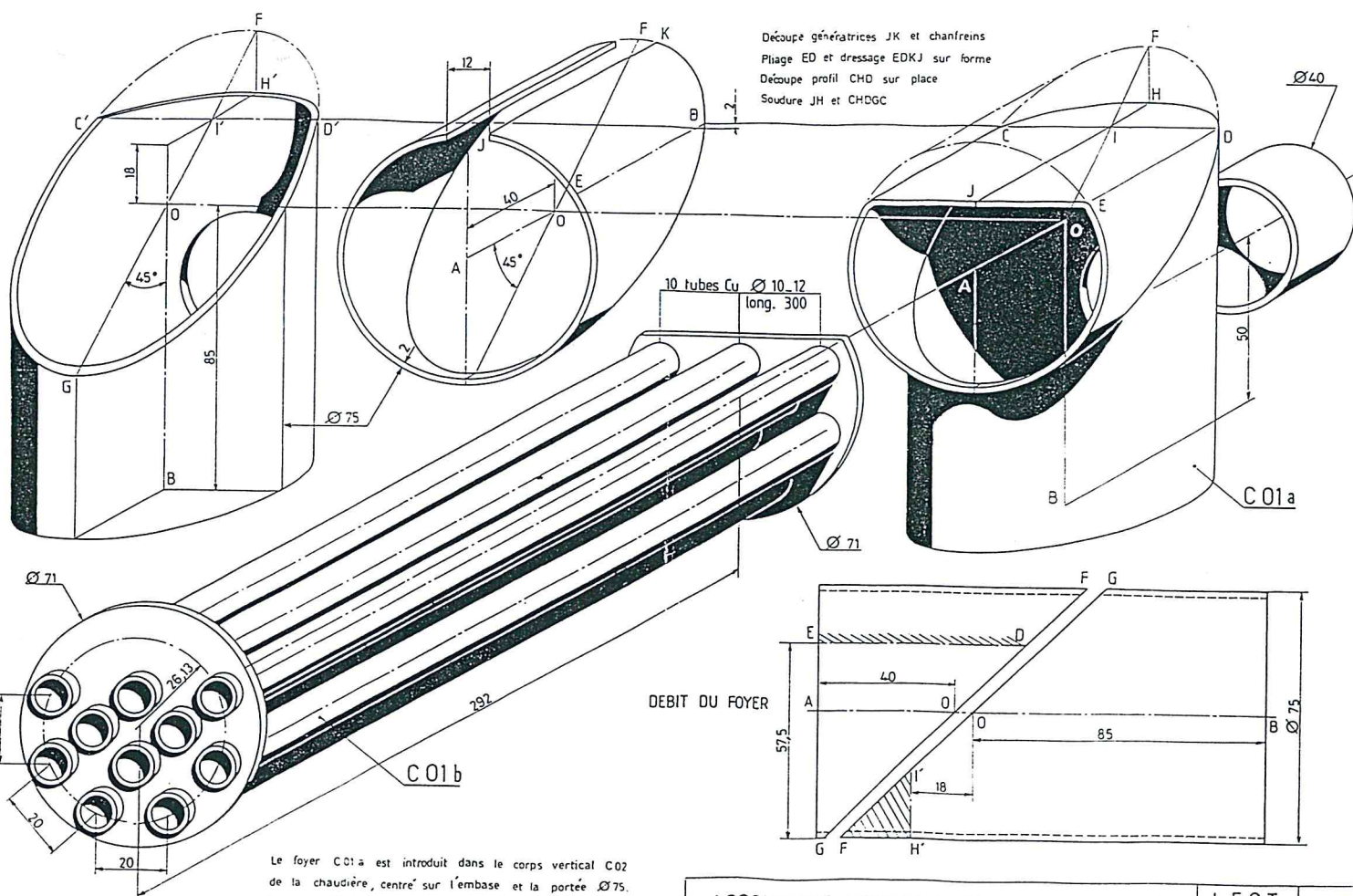
Epaisseur : 1,8 face arrière rectifiée

posée sur M

LOCOMOBILE MERLIN & Cie VIERZON "12A"
PLAQUE DU CONSTRUCTEUR

L.E.G.T.
MONTLUÇON

21-1-1992 E 01



Echelle : 1

LOCOMOBILE MERLIN & Cie VIERZON "12A"
FOYER TUBULAIRE

L.E.G.T.
MONTLUÇON

3-12-1992 C01

Durant ces derniers jours j'ai lu une histoire et j'ai eu envie de vous en faire profiter.
E. Le Barh

Méditation

Un jour, un vieux professeur de l' Ecole nationale d'administration publique(ENAP) fut engagé pour donner une formation sur La planification de son temps à un groupe d'une quinzaine de dirigeants de grosses compagnies nord-américaines. Ce cours constituait l'un des cinq ateliers de la journée de formation. Le vieux prof n'avait donc qu'une heure pour « passer sa matière ».

Debout, devant ce groupe d'élite(qui était prêt à noter ce que l'expert allait enseigner), le vieux prof les regarda un à un, lentement, puis leur dit : « Nous allons réaliser une expérience ».

De dessous la table qui le séparait de ses élèves, le vieux prof sortit un immense pot Masson d'un gallon(pot en verre de plus de 4 litres) qu'il posa délicatement en face de lui. Ensuite il sortit environ une douzaine de cailloux a peu près gros comme des balles de tennis et les plaça délicatement, un par un, dans le grand pot. Lorsque le pot fut rempli jusqu'au bord et qu'il fut impossible d'y ajouter un caillou de plus, il leva lentement les yeux vers ses élèves et leur demanda :

« Est-ce que le pot est plein ? ».

Tous répondirent : « Oui ».

Il attendit quelques secondes et ajouta : « Vraiment ? ».

Alors, il se pencha de nouveau et sortit de dessous la table un récipient rempli de gravier. Avec minutie, il versa ce gravier sur les gros cailloux puis brassa légèrement le pot. Les morceaux de gravier s'infiltrèrent entre les cailloux... jusqu'au fond du pot.

Le vieux prof leva à nouveau les yeux vers son auditoire et redemanda :« Est-ce que ce pot est plein ? ». Cette fois ses brillants élèves commençaient à comprendre son manège.

L'un d'eux répondît: « Probablement pas ! »

« Bien ! » répondît le vieux prof.

Il se pencha de nouveau et cette fois, sortit de sous la table une chaudière de sable. Avec attention, il versa le sable dans le pot. Le sable alla remplir les espaces entre les gros cailloux et le gravier.

Encore une fois, il demanda: « Est-ce que ce pot est plein? ».

Cette fois, sans hésiter et en chœur, les brillants élèves répondirent:

« Non! »

« Bien! » Répondit le vieux prof.

Et comme s'y attendaient ses prestigieux élèves, il prit le pichet d'eau qu'il avait sur la table et remplit le pot jusqu'à ras bord. Le vieux prof leva alors les yeux vers son groupe et demanda: « Quelle grande vérité nous démontre cette expérience? ».

Pas fou, le plus audacieux des élèves, songeant au sujet du cours, répondit »Cela démontre que même lorsque l'on croit notre agenda est complètement rempli, si on le veut vraiment, on peut y ajouter plus de rendez-vous, plus de chose à faire ».

« Non » répondit le vieux prof. »Ce n'est pas cela. La grande vérité que nous démontre cette expérience est la suivante: si on ne met pas les gros cailloux en premier dans le pot, on ne pourra jamais les faire entrer par la suite ». Il y eut un profond silence, chacun prenant conscience de l'évidence du propos.

Le vieux prof leur dit alors : « Quels sont les gros cailloux dans votre vie? »

« Votre santé? »

« Votre famille? »

« Vos Ain(e)s? »

« Réaliser vos rêves? »

« Faire ce que vous aimez? »

« Apprendre? »

« Défendre une cause? »

« Relaxer? »

« Prendre le temps...? »

« Ou... toute autre chose? ».

« Ce qu'il faut retenir, c'est l'importance de mettre ses GROS CAILLOUX en premier dans votre vie, sinon on risque de ne pas réussir...sa vie. Si on donne priorité aux peccadilles(le gravier, le sable), on remplira sa vie de peccadilles et on n'aura plus suffisamment de temps précieux à consacrer aux éléments de sa vie.

Alors, n'oubliez pas de vous poser à vous-même la question:

« Quels sont les GROS CAILLOUX dans ma vie? »

Ensuite, mettez-les en premier dans votre pot(vie) ».

D'un geste amical de la main, le vieux professeur salua son auditoire et lentement quitta la salle

Bonne méditation

Tout est relatif ...

Qui pourrait ignorer que, dans quelques jours, ce changement d'année aura une importance exceptionnelle ?

Pour beaucoup d'entre nous, ce changement de siècle et de millénaire sera prétexte à célébration hors du commun...

Et pourtant...

- Les mathématiciens diront que le vrai changement se produira le 1er janvier 2001.

- Les voyageurs feront remarquer que nos douze coups de minuit viennent 12 heures trop tard vis-à-vis de l'heure H des antipodes. Qu'il y a 24 fuseaux horaires sur notre Terre.

- Les astronomes expliqueront qu'il y a plusieurs mesures du temps : temps sidéral, temps des éphémérides, temps atomique, temps universel.

- Les historiens nous rappelleront que pour les Juifs l'An 1 a commencé le 7 août 3761 avant J.C., pour les Musulmans le 16 juillet 622 et que les Chinois s'apprêtent à fêter l'An 5000...

L'An 2000 est surtout un événement du monde occidental qui ne regroupe pas toute la population de notre Terre...

Cette remise dans le contexte étant ébauchée, quels événements nous ont conduit à la venue de cette date mythique?

C'est en 532 que l'on décide de prendre pour point zéro le premier janvier suivant la naissance de Jésus-Christ (on s'est aperçu depuis qu'une erreur de 5 à 7 ans est introduite dès le départ). L'An 754 romain devient l'An 1 de l'ère chrétienne.

Ce calendrier dit Julien est adopté en 1564 en France.

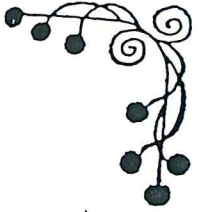
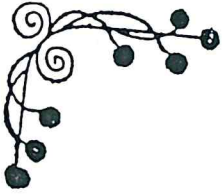
Ce mode de calcul provoquant un retard vis-à-vis du mouvement terrestre, il fut remplacé en 1582 par le calendrier Grégorien : le lendemain du 4 octobre 1582 fut le 15 octobre. Pour améliorer la précision, les années bissextiles sont créées.

En 1883, le découpage en fuseaux horaires est défini.

En France, du 6 octobre 1793 au 1er janvier 1806, on fit une parenthèse avec le calendrier Républicain.

Ainsi donc pour notre bonne Terre, pas de risque de bogue et pour ses habitants possibilité de relativiser.

Sources : Quid



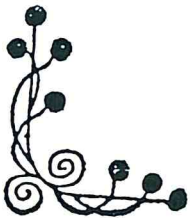
HIVER

*Le ciel gris et bas envahit la campagne,
Les nuages échevelés se suivent en courant,
Les arbres noirs et tordus s'effeuillent en pleurant,
La pluie cinglante et glacée en sifflant les accompagne.*

*Les maisons basses frileusement blotties
Bien encapuchonnées sous les toits
Tentent de résister au vent froid,
Fidèles gardiennes de nos vies.*

*Passent tristement les jours noirs.
Bientôt s'éveilleront les germes endormis,
La terre s'ouvrira donnant encore la vie
Offrant à chacun joie et espoir.*

Henri BOURHIS



JOYEUX
NOËL !

